

REPUBLIQUE GABONAISE



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE CULTURE, ARTS ET EDUCATION CIVIQUE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2015

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

AVANT-PROPOS	2
MISSION CULTURE, ARTS ET EDUCATION CIVIQUE	5
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PERIMETRE DE LA MISSION	6
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	6
PRINCIPALES REFORMES	6
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	7
RECAPITULATION DES CREDITS	13
PROGRAMME CULTURE	15
PRESENTATION DU PROGRAMME	16
PERIMETRE DU PROGRAMME	16
PRESENTATION DES ACTIONS	16
CADRAGE STRATEGIQUE	18
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	18
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	19
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	26
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	26
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	27
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	29
DEPENSES DE PERSONNEL	29
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	31
DEPENSES DE TRANSFERTS	32
PROGRAMME EDUCATION POPULAIRE	34
PRESENTATION DU PROGRAMME	35
PERIMETRE DU PROGRAMME	35
PRESENTATION DES ACTIONS	35
CADRAGE STRATEGIQUE	37
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	37
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	39
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	45
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	45
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	46
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	47
DEPENSES DE PERSONNEL	47
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	48
DEPENSES DE TRANSFERTS	49
PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN DES POLITIQUES CULTURELLES ET D'EDUCATION POPULAIRE	50
PRESENTATION DU PROGRAMME	51
PERIMETRE DU PROGRAMME	51
PRESENTATION DES ACTIONS	52
CADRAGE STRATEGIQUE	53
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	53
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	55
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	63

PROPOSITIONS BUDGETAIRES	63
PROPOSITIONS D'EMPLOIS	64
<u>JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA</u>	65
DEPENSES DE PERSONNEL	65
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	67

MISSION CULTURE, ARTS ET EDUCATION CIVIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

NOM DU MINISTRE Rufin MOUSSAVOU

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission CULTURE ARTS ET EDUCATION CIVIQUE prend en compte la préservation des acquis du patrimoine, la promotion de la créativité et l'accès de tous aux services culturels pour le premier volet (Culture et Arts) et la sensibilisation de masse pour le second volet (Education Populaire).

Cette mission ne recouvre pas les enseignements qui sont, à titre principal, dévolues aux missions Education et Enseignement supérieur avec lesquelles elle en est cohérente. Des synergies sont également envisagées avec la mission Affaires Etrangères dans le cadre du programme rayonnement du Gabon à l'extérieur.

La mission Culture, Arts et Education Civique comprend trois programmes : Culture, Education Populaire et le Soutien et pilotage des politiques

Le programme Culture, conduit par la Direction Générale de la Culture, comporte non seulement les directions qui lui sont directement rattachées mais aussi toutes celles qui contribuent à la mise en œuvre des actions et activités du programme. Deux principales actions y sont mises en œuvre : Patrimoine et Développement culturels et Création artistique.

Le Programme Education Populaire, conduit par la Direction Générale de l'Education Civique, comprend d'une part les directions qui lui sont directement rattachées mais aussi celles qui contribuent à l'implémentation de ce programme et de ses deux actions : Mobilisation sociale et Alphabétisation.

Pour ces deux programmes, les services provinciaux Culture, Art et Education Civique constituent des maillons importants dans la chaîne de mise en œuvre. Ils sont à ce titre des contributeurs majeurs dans l'exécution.

Enfin le Programme Soutien et Pilotage, conduit par le Secrétariat Général, comprend tous les services transversaux qui lui sont directement rattachés mais également le Cabinet du Ministre.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

La constitution de la République gabonaise affirme son attachement fondamental à ses valeurs culturelles. Le troisième alinéa de son préambule proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen.

La mission Culture arts et Education populaire est régie par le décret n° 0405/PR/MENESTFPRSCJS du 13 mars 2013 portant attributions du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et Technique, de la Formation Professionnelle chargé de la Culture, de la Jeunesse et des Sports qui fixe, d'une part, les missions du département ministériel dont relève la mission et la composition du Cabinet du Ministre et, d'autre part, précise l'organisation du Secrétariat Général dudit département composé de différentes Directions Générales régies chacune par un texte particulier.

Il faut tout aussi considérer le décret n° 1718/PR/MCAEP du 30 décembre 1982 portant organisation et attributions du Ministère de la Culture des Arts et de l'Education Populaire qui fixe le cadre réglementaire et les attributions des services actuels du programme. Tout comme la loi 2/11 portant loi d'orientation en matière d'éducation, de recherche et d'enseignement du 14 Février 2012.

PRINCIPALES REFORMES

La réforme actuellement engagée concerne surtout le volet Culture et Arts. Elle porte notamment sur le cadre normatif, le personnel, les infrastructures, le droit d'auteur, le statut de l'artiste.

Dans son programme de société, l'Avenir en confiance, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, place la Culture au centre de son action en ces termes : « Le développement du potentiel humain de notre pays suppose également qu'un appui conséquent soit accordé aux acteurs culturels, aux artistes et aux intellectuels pour leur permettre d'exprimer pleinement leur art et leur savoir tout en assurant une protection de leurs droits en tant qu'auteurs... Les industries culturelles seront donc encouragées à travers tout le pays et plusieurs infrastructures culturelles (musée, conservatoires, théâtre, bibliothèques) seront mises en place ou redynamisées, notamment le CICIBA, afin de mieux valoriser notre patrimoine national et notre histoire. L'apprentissage des langues nationales sera encouragé ».

La Vision du Chef de l'Etat et les orientations stratégiques du Gouvernement ont servi de guide à l'élaboration de la "Politique Culturelle en République Gabonaise qui sera actée à travers loi instituant Charte culturelle en République Gabonaise qui formalise définitivement les nouvelles orientations déclinées à travers Les grands axes normatifs de la politique culturelle en République Gabonaise.

Ladite loi aura notamment pour incidence l'institutionnalisation d'un Fonds d'Aide à la Création Artistique et aux Initiatives Culturelles, la création du Bureau Gabonais du Droit d'Auteur et des Droits voisins (BUGADA), la réorganisation de l'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle (ANPAC), la création de nouveaux services à l'instar de la Direction Générale des Arts, la Direction Générale des Musées, la Direction Générale du Livre et de la lecture publique, l'Institut National des Arts, le Théâtre National, la Compagnie Nationale de Ballet.

Cette réforme a tout aussi une incidence sur le personnel en service dont les compétences et le nombre seraient substantiellement renforcés et sur le renforcement de l'offre culturelle aux fins de faire de notre capitale, Libreville, un pôle culturel majeur et de notre pays une destination privilégiée.

La construction d'infrastructures culturelles à travers tout le pays est aussi à mettre dans la cadre de cette réforme. Musée National, Théâtre National, Musée Thématiques, Centre Culturels, etc. sont des infrastructures à mettre en place et qui ont une véritable incidence financière

Ces réformes, effectives, depuis 2011, visent à adapter cette mission et ses structures au contexte national et international actuel.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

La mission Culture, Arts et Education Civique poursuit les cinq objectifs majeurs suivants :

OBJECTIF N°1 : PRESERVER LES ACQUIS DU PATRIMOINE

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : réaliser un inventaire des sites et monuments dans l'Estuaire et le Moyen Ogooué.
- Résultat annuel attendu 2 : réaliser un inventaire pilote des sites et monuments dans chaque capitale provinciale.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'inventaires réalisés	Inventaire	0	2	0	2	3	9
Niveau d'avancement du projet inventaire des sites	%	0	100	40	100	100	100
Nombre d'inventaires pilotes de sites réalisés	Inventaire	5	0	0	9	9	18

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Direction Générale de la Culture, Direction des Services Provinciaux, Secrétariat Général du Festival National Culturel. Les données seront collectées à partir du rapport trimestriel d'activité et du suivi informatisé des données.

Précisions méthodologiques :

1. L'indicateur « Nombre de sites et/ ou monuments inventoriés » représente le nombre d'inventaires à réaliser ;
2. L'indicateur « niveau d'avancement du projet », exprimé en %, permet de rendre compte de la mise en œuvre du projet d'inventaire selon le chronogramme et le plan d'action établis au départ.
3. L'indicateur « Nombre d'inventaires pilotes de sites réalisé » rend compte du nombre d'inventaire pilote réalisé dans chaque chef lieu de province ;

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Création des conditions favorables permettant la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Gabon ;
- formation des spécialistes du patrimoine, notamment dans les domaines de l'archéologie, la muséologie, l'anthropologie, médiation et l'animation culturelles, la conservation, la gestion et l'ethnomusicologie ;
- formation et renforcement des capacités des agents recenseurs de la direction de la conservation du patrimoine culturel sur les méthodes et techniques d'inventaire ;
- réalisation de deux missions de sensibilisation des autorités et communautés locales ;
- inventaire des sites et monuments dans deux provinces du Gabon : l'Estuaire et le Moyen Ogooué ;
- constitution d'une base des données sur les sites et monuments des deux provinces sélectionnées ;

OBJECTIF N°2 : PROMOUVOIR LA CREATIVITE

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique**
- Qualité de service rendu aux usagers**
- Efficience de l'Administration**

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : apporter une assistance technique et financière au moins à 20 artistes

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de structures de défense des droits des artistes mises en place et opérationnelles	nombre	3	3	3	5	6	8
Nombre d'artistes ou de professionnels de la culture ayant bénéficié d'une aide de l'Etat	nombre	1	10	10	20	20	40
Nombre d'objets d'art sectionnés comme cadeau institutionnel	nombre	0	0	0	30	40	50

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Direction Générale de la Culture, Bureau Gabonais du Droit d'Auteur et des droits voisins. Les données seront collectées à partir du rapport trimestriel d'activité et du suivi informatisé des données.

Précisions méthodologiques :

Mode de calcul

(Indicateur 2) : Il correspond au nombre total d'équipes artistiques conventionnées durant l'année n-1 incluant le nombre total d'équipes artistiques ayant bénéficié d'une aide à projet ou à production au cours de l'année n-1.

Interprétation des cibles : l'indicateur 2 : Ce dispositif ne soutient pas directement la création chorégraphique, mais vise à aider la conception, le développement et la diffusion de ressources en danse élaborées par les professionnels du secteur (cas du carnaval international de Libreville). En outre, le principe du renouvellement systématique de bénéficiaires n'est pas un objectif pertinent du fait du nombre restreint de chercheurs et notateurs susceptibles d'être éligibles à ce type d'aide, par exemple. Le résultat de l'année 2012, pour les arts plastiques, concerne les acquisitions effectuées pour le compte de l'Etat par la Direction Générale de la Culture (cas du symposium sur bois de Libreville) et la commande publique déconcentrée (grande activité culturelle).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Identification des corporations ;
- Recensement des Artistes par corporation ;
- Assistance à la mise en place des structures appropriées dans chaque domaine d'expression artistique et culturelle ;
- Renforcement des capacités des artistes ;
- Mise en place des initiatives et mesures incitatives variées (Journées, prix, distinctions honorifiques, etc.) pour l'encouragement de la création ;
- appui des créateurs et des associations et entreprises culturelles selon des règles de transparence préétablies,
- Mise en place d'un fonds d'aide à la création artistique et culturelle ;
- Identification des dispositifs de financements existants ;

OBJECTIF N° 3 : ASSURER L'ACCES DE TOUS AUX SERVICES CULTURELS

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : créer cinq (5) associations culturelles qui se dévouent à la préservation des identités culturelles locales ;
- Résultat annuel attendu 2 : développer un programme d'animation du musée national ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir organisé sur le territoire national douze (12) événements culturels.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'associations créées	nombre	6	10	5	5	10	20
Nombre de programmes d'animation du musée développés	nombre	0	0	0	1	2	2
Nombre d'événements organisés sur le territoire national	nombre	9	9	2	12	15	15

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Direction Générale de la Culture, Direction des Services Provinciaux, Secrétariat Général du Festival National Culturel, Musée National des Arts et Traditions.

Les données seront collectées à partir du rapport trimestriel d'activité et du suivi informatisé des données.

Précisions méthodologiques :

- (1) Le nombre d'associations créées est le nombre d'associations œuvrant dans la promotion du patrimoine aidée à être structurés par l'administration de la culture ;
- (2) Le nombre de programmes d'animation du musée est le nombre de programmes d'animation créés par le Musée National d'Art et Tradition au cours de l'année ;
- (3) Le nombre de villes ayant abrité au moins un événement culturel représente le nombre de villes ayant effectivement abrité une manifestation culturelle.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Soutien à la création d'associations qui se dévouent dans la préservation des identités culturelles locales ;
- renforcement du programme d'animation culturelle déployé au cours de l'exercice précédent avec le déploiement des manifestations à l'intérieur du pays ;
- Renforcement de l'offre culturelle ;
- développement des contenus culturels dans les programmes télévisés (RTG) ainsi que dans la presse écrite (Union et Gabon matin) ;
- Organisation d'évènements culturels nationaux (Semaine culturelle provinciale, Festival National Culturel) ;
- Organisation d'évènements culturels internationaux : Carnaval International de Libreville (CIL), Symposium International de Sculpture sur Bois de Libreville (SISBL) et le Festival International du Théâtre Gabonais (FITHEGA).

OBJECTIF N° 4 : Promouvoir l'éducation à la citoyenneté

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Organisation de 3 caravanes civiques dans trois chefs-lieux de provinces
- Organisation de 9 campagnes de sensibilisation à la citoyenneté à travers les 9 provinces.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de Caravanes de sensibilisation	Actions	N/C	N/C	1	3	3	7
Nombre d'actions de sensibilisation réalisée dans le domaine éducation à la citoyenneté	Actions	N/C	5	5	9	10	23

Source des données : DGEP, Services provinciaux et services rattachés

Mode de calcul

L'indicateur présente le nombre d'actions de sensibilisations à mener tout au long de l'année 2015.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE

- Elaboration d'un plan pluriannuel de sensibilisation, s'inscrivant dans la politique nationale d'éducation populaire.
- Publics et localités/quartiers prioritaires en 2014 pour chaque domaine de sensibilisation : éducation à la citoyenneté : Mekambo (Ogooué-Ivindo), Okondja (Haut-Ogooué), Minvoul (Woleu-Ntem), Cocobeach (Estuaire), Foulenzem (Estuaire) ; santé-environnement : 3^e arrondissement de Libreville ; sécurité routière : Ancienne gare routière, Rio-Pk 5, Marché Banane, Pk 12 ; Education à

la vie familiale : Etablissements scolaires et centres d’alphabétisation de la commune de Libreville et d’Owendo; Arts et Culture du Gabon : centres de lecture et d’animation culturelle (CLAC).

- Réalisation des diagnostics de situation
- Elaboration des supports / outils pédagogiques
- Mise en place de démarches projet, impliquant l’ensemble des parties prenantes
- Développement et animation du réseau des relais locaux (chefs de service provinciaux, responsables associatifs, responsables religieux...)
- 3 Séminaires d’échange avec les autres acteurs de l’éducation populaire et de la culture
- 23 sessions de formation de formateurs (mobilisation sociale, production audiovisuelle et numérique, animation CLAC, alphabétisation) 300 formateurs formés
- Définition des indicateurs d’impact spécifiques à chaque type d’action et études d’évaluation.

OBJECTIF N°5 : Actualiser le cadre législatif et réglementaire de la mission Culture, Arts et Education Populaire

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l’Administration

Résultat annuel

- Elaboration du nouveau texte organique de la Mission ;
- Coordination de l’élaboration de deux (2) projets de lois portant statut de l’artiste, ainsi que sur le fonds d’aide à la création artistique et le soutien aux initiatives culturelles ;
- Coordination de l’élaboration de quatre (4) textes réglementaires (Programmes Culture et Education Populaire).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de textes organiques de la Mission élaborés	nombre	ND	ND	0	1	1	1
Nombre de projets de lois élaborés	nombre	ND	ND	ND	2	2	2
Nombre de textes réglementaires élaborés		ND	ND	ND	4	4	4
Nombre de textes et projets de lois élaborés	%	ND	ND	ND	7		100%

ND= non disponible

(2) La prévision actualisée indiquée dans le cas d’une loi de finances rectificative

Source des données : DGEP

Précisions méthodologiques :

Le premier indicateur se mesure en nombre de textes organiques élaborés

Le deuxième indicateur se mesure en nombre de projets de loi élaborés

Le troisième indicateur se mesure en nombre de textes réglementaires élaborés

Le quatrième indicateur exprimé en pourcentage représente le rapport du nombre de textes et de projets de lois élaborés sur le nombre de textes et projets de lois prévus.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Mettre en place une commission interne de rédaction, révision en interne des textes organique et réglementaires et des projets de lois (personnes ressources et cadres du Ministère) ;
- Consulter les acteurs du secteur
- Organiser le processus de validation des textes
- Suivre le processus de dépôt des textes auprès du SGG

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LF(1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP(2) et autres ressources prévues en 2015	Votés en LF pour 2014	Demandés pour 2015	FDC, ADP(2) et autres ressources prévues en 2015
N°6.001	Programme Culture	5 812 475 732	4 276 957 477	0	5 812 475 732	4 276 957 477	0
01	Action : Patrimoine et développement	5 382 976 800	3 847 458 545	0	5 382 976 800	3 847 458 545	0
02	Action : Création Artistique	429 498 932	429 498 932	0	429 498 932	429 498 932	0
N°6.002	Programme Education Populaire	90 999 185	90 999 185	0	90 999 185	90 999 185	0
01	Action : Alphabétisation	46 444 185	46 444 185	0	46 444 185	46 444 185	0
02	Action : Mobilisation Sociale	44 555 000	44 555 000	0	44 555 000	44 555 000	0
N°6.009	Programme Soutien et Pilotage	2 735 314 704	2 335 314 704	0	2 735 314 704	2 335 314 704	0
01	Action : Pilotage de la stratégie ministérielle	45 007 645	45 007 645	0	45 007 645	45 007 645	0
02	Action : Coordination administrative	2 690 307 059	2 290 307 059	0	2 690 307 059	2 290 307 059	0
Total pour la mission		8 638 789 621	6 703 271 366	0	8 638 789 621	6 703 271 366	0

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LF(1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP(2) et autres ressources prévus en 2015	Votés en LF(1) pour 2014	Demandées pour 2015	FDC, ADP(2) et autres ressources prévus en 2015
N°6.001 Programme Culture	5 812 475 732	4 276 957 477	0	5 812 475 732	4 276 957 477	0
Titre 1. Charges financières de la dette		0	0		0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	227 900 000	227 900 000	0	227 900 000	227 900 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	363 435 732	303 062 166	0	363 435 732	303 062 166	0
Titre 4. Dépenses de transfert	5 221 140	3 745 995 311	0	5 221 140	3 745 995 311	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°6.002 Programme Education Populaire	90 999 185	90 999 185	0	90 999 185	90 999 185	0
Titre 1. Charges financières de la dette			0			0
Titre 2. Dépenses de personnel	34 792 000	34 792 000	0	34 792 000	34 792 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	53 957 185	53 957 185	0	53 957 185	53 957 185	0
Titre 4. Dépenses de transfert	2 250 000	2 250 000	0	2 250 000	2 250 000	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
N°6.009 Programme Soutien et Pilotage	2 735 314 704	2 335 314 704	0	2 735 314 704	2 335 314 704	0
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	2 265 884 000	2 565 884 000	0	2 265 884 000	2 565 884 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	69 430 704	69 430 704	0	69 430 704	69 430 704	0
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	400 000 000		0	400 000 000		0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
Total pour la mission	8 638 789 621	6 703 271 366	0	8 638 789 621	6 703 271 366	0
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	2 528 576 000	2 528 576 000	0	2 528 576 000	2 528 576 000	0
Titre 3. Dépenses de biens et services	486 823 621	426 450 055	0	486 823 621	426 450 055	0
Titre 4. Dépenses de transfert	5 223 390 000	3 748 245 311	0	5 223 390 000	3 748 245 311	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	400 000 000	0	0	400 000 000	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

PROGRAMME CULTURE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

La culture, dans son sens le plus large, est défini par l'UNESCO comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Par cette définition, l'on comprend que l'expression culturelle est variée et multiforme. Elle est saisie au Gabon, à travers notamment les sites, les monuments et les paysages culturels, l'art plastique (sculpture, céramique et peinture), la danse et les rites, la musique, la littérature, le théâtre et le cinéma, domaines dans lesquels l'Etat et tous les acteurs de la politique culturelle dirigent leurs interventions.

La conception et la mise en œuvre de la politique culturelle sont, à titre principal, assurée par la Direction Générale de la Culture qui s'appuie sur un vaste réseau de structures, à savoir :

- l'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle (ANPAC) ;
- le Musée National des Arts et Traditions (MNAT) ;
- le Théâtre National (TN) ;
- l'Ecole Nationale d'Art et Manufacture (ENAM) ;
- le Conservatoire National de Musiques et des Danses (CNMD) ;
- Le Bureau Gabonais du Droit d'Auteur et des droits voisins (BUGADA) ;
- Les Services Provinciaux ;
- Les Collectivités locales ;
- D'autres départements ministériels (Artisanat ; Tourisme, Affaire et Etrangère...)

Le programme « Culture » ne recouvre pas l'artisanat régi par un autre programme.

Le programme « Culture » est en articulation avec les programmes « Education populaire », « Soutien aux politiques culturelles et artistiques », « Enseignement pré-primaire et primaire », « Enseignement secondaire », « Enseignement supérieur », « Tourisme », « Promotion du Gabon à l'étranger ».

Le Responsable du programme : Dr Thierry P. NZAMBA NZAMBA, DGC

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme « Culture » vise principalement la démocratisation de la culture, la sauvegarde et la préservation du patrimoine culturel et la promotion de la créativité.

Il est structuré en deux (2) actions :

- Patrimoine et développement culturels ;
- Création artistique

La mise en œuvre de ces actions n'est pas une exclusivité de l'Etat et des institutions publiques.

ACTION N° 1 : Patrimoine et développement culturels

L'action « Patrimoine et développement culturels » finance les politiques publiques destinées, d'une part, à préserver, conserver, enrichir et mettre en valeur le patrimoine culturel de la Nation et, d'autre part, à assurer la participation de tous à la vie culturelle. Le champ du patrimoine concerné par cette action comprend les biens meubles (collections de musées) et immeubles (sites, monuments, paysages culturels, espaces protégés) et, d'autre part, le patrimoine culturel immatériel. Cette action vise à familiariser le grand public avec son patrimoine afin de faciliter sa connaissance et son appropriation. Cela passe par la démocratisation culturelle qui se traduit notamment par l'accès du plus grand nombre aux expositions, festivals, spectacles de tous genres, carnivals et autres événements réalisés, en milieu rural ou urbain.

Cette action est portée par la Direction Générale de la Culture.

L'action « Patrimoine et développement culturels » regroupe ainsi, outre les crédits de la Direction Générale de la Culture, les crédits de toutes autres structures impliquées dans le secteur de la culture et relevant du ministère de tutelle et ceux des activités liées à l'organisation des événements culturels (journées). On y trouve également les subventions et les contributions du Gabon aux organismes internationaux du secteur Culture. Par ailleurs, cette action centralise les dépenses de solde non ventilées de l'ensemble du programme.

ACTION N° 2 : Création artistique

L'action « Création artistique » vise à assurer la diversification et le renouvellement de l'offre culturelle. Il s'agit d'assurer les conditions qui garantissent aux créateurs la libre expression de leur talent et de leur inspiration ainsi que des conditions d'exercice et de sécurité juridique, morale et matérielle. Il peut s'agir de soutien sous forme de distinction, de subventions ou toutes autres formes d'assistance susceptibles de stimuler la création. Cela passe notamment par le soutien aux industries et entreprises culturelles.

L'action « Création artistique » comprend les dotations budgétaires des activités permettant la promotion des artistes et des structures suivantes : l'Ecole Nationale d'Art et Manufacture, l'Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle; le Théâtre National, le BUGADA ainsi que les crédits non ventilés des services provinciaux que partagent conjointement la Culture et l'Education Populaire.
Cette action est portée par la Direction de l'Education Artistique

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

La Constitution de la République gabonaise affirme dans le troisième alinéa du préambule l'attachement fondamental du peuple gabonais à ses valeurs culturelles en ces termes : « proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel, matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen ».

Toutefois, cette importance donnée à la culture n'est pas tout à fait traduite dans les faits. En effet, le secteur connaît quelques insuffisances qui se caractérisaient par :

- l'insuffisance de la déconcentration de l'offre culturelle ;
- l'absence de coopération et de synergie entre les différents acteurs concernés par les questions de culture (Administration, collectivités locales et acteurs non étatiques) ;
- la quasi-inexistence des industries culturelles ;
- la situation économique précaire des créateurs des œuvres de l'esprit et l'inexistence du statut de l'artiste ;
- la pénurie dans le système de formation actuelle et le manque de personnel qualifié dans le secteur ;
- l'inexistence d'un centre de recherche spécialisé en matière de culture.

Face à cette situation et au regard de l'ampleur de la demande sociale exprimée en matière de culture et de la rapidité de l'évolution actuelle de la société, avec notamment, l'apparition et le développement des technologies de l'information et de la communication qui bouleversent tant la manière de produire que celle de diffuser et de consommer les produits culturels, le projet de société « **L'Avenir en confiance** » de son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, place la culture au centre de son action.

C'est dans ce cadre que le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), qui traduit la vision du Président de la République, vise à faire de la culture une ressource importante au service de la cohésion sociale, de la paix, de la promotion de la créativité et de la création des richesses ; et ceci, en vue du développement et de l'épanouissement intégral de l'Homme et de la nation gabonaise à travers un dialogue permanent avec les autres cultures du monde, notamment celle de la culture Bantu.

A cet effet, depuis 2011, des efforts considérables sont déployés dans le but d'améliorer le cadre législatif et réglementaire, les instruments de la gouvernance ainsi que l'offre culturelle. Ces interventions multiformes ont pour conséquence de renforcer et de rendre plus visible l'action culturelle et de la placer au centre du développement de notre pays.

ENJEUX

Au regard du contexte national qui souligne :

- la nécessité de garantir la participation de toutes les couches sociales à la vie culturelle ;
- le rôle de la culture et son intégration comme axe central, dans les stratégies de développement et l'importance de la création des synergies entre le secteur de la culture et les autres secteurs du développement, notamment l'artisanat, l'environnement, l'éducation et le tourisme ;
- l'importance de développer l'économie de la culture de manière à ce qu'elle permette aux artistes et aux acteurs culturels de vivre des fruits de leur travail et de contribuer à la création des richesses ;
- le rôle central du Gouvernement et des collectivités locales ainsi que la forte participation des acteurs non étatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles et dans la promotion du développement culturel national ;
- le dynamisme, la flexibilité et l'ouverture aux apports extérieurs et aux changements que commande l'évolution de l'humanité.

L'on tire les trois enjeux majeurs suivants :

- **Enjeu 1** : Assurer la préservation des acquis du patrimoine ;
- **Enjeu 2** : Assurer la promotion de la créativité et le développement des industries culturelles ;
- **Enjeu 3** : Assurer l'accès du plus grand nombre aux services culturels.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Préserver et promouvoir les identités et la diversité culturelles pour un développement durable ;

- Résultat annuel attendu 1 : faciliter la création des cinq (5) associations culturelles qui se dévouent à la préservation des identités culturelles locales ;
- Résultat annuel attendu 2 : développer un programme d'animation au Musée national ;
- Résultat annuel attendu 3 : Avoir organisé sur le territoire national douze (12) événements culturels.

OBJECTIF N°2 : Promouvoir l'inventaire, la préservation, la réappropriation, la mise en valeur et la gestion durable du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel;

- Résultat annuel attendu 1 : réaliser un inventaire des sites et monuments dans l'Estuaire, le Moyen Ogooué
- Résultat annuel attendu 2 : réaliser un inventaire pilote des sites et monuments dans chaque capitale provinciale.
- Résultat annuel attendu 3 : être parvenu à améliorer la gestion du site de la Lopé, SPM.

OBJECTIF N°3 : Améliorer le cadre législatif et réglementaire ainsi que les instruments de la gouvernance culturelle.

- Résultat annuel attendu 1 : Assurer des formations à l'extérieur à au moins dix (10) agents ;
- Résultat annuel attendu 2 : Organiser quatre sessions de formation internationale à Libreville ;
- Résultat annuel attendu 3 : Organiser dix (10) sessions internes de formation sur le patrimoine.
- Résultat annuel attendu 4 : Elaborer 11 textes législatifs et réglementaires ;
- Résultat annuel attendu 5: ratifier la convention universelle sur le droit d'auteur et droit voisin de 1952

OBJECTIF N°4 : Stimuler et valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la recherche, à la création, à la diffusion et à l'amélioration des conditions de vie des créateurs des œuvres de l'esprit,

- Résultat annuel attendu 1 : apporter une assistance technique et financière au moins à 20 créateurs des œuvres de l'esprit.

OBJECTIF N°5 : Renforcer l'économie de la culture par l'appui au développement des entreprises et des industries culturelles ;

- Résultat annuel attendu 1 : Mettre en œuvre la convention Gabon-OIF concernant les industries culturelles.
- Résultat annuel attendu 2 : Mettre en œuvre la stratégie sous régionale sur le développement de la promotion de la culture en Afrique centrale (CEAC, UNESCO, OIF)

OBJECTIF N°1 : Préserver et promouvoir les identités et de la diversité culturelle pour un développement durable

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique**
- Qualité de service rendu aux usagers**
- Efficiency de l'Administration**

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : faciliter la création des cinq (5) associations culturelles qui se dévouent à la préservation des identités culturelles locales ;
- Résultat annuel attendu 2 : développer un programme d'animation du musée national ;
- Résultat annuel attendu 3 : organiser sur le territoire national douze (12) événements culturels.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'associations créées	Association	6	10	5	5	10	20
Nombre de programme d'animation du Musée développés	Programme	0	3	3	3	2	2
Nombre d'évènements organisés sur le territoire national	Evènement	9	9	2	12	15	15

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Direction Générale de la Culture, Direction des Services Provinciaux, Secrétariat Général du Festival National Culturel, Musée National des Arts et Traditions. Les données seront collectées en partant du rapport trimestriel d'activité et du suivi informatisé des données.

Précisions méthodologiques :

- (1) Le nombre d'associations créées est le nombre d'associations œuvrant dans la promotion du patrimoine, aidées dans leur structuration par l'administration de la culture ;
- (2) Le nombre de programmes d'animation du Musée est le nombre de programmes d'animation créée par le Musée National d'Art et Tradition au cours de l'année ;
- (3) Le nombre d'évènements organisés sur le territoire national représente le nombre d'évènements organisés sur l'ensemble du territoire national.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Soutien à la création d'associations qui se dévouent dans la préservation des identités culturelles locales ;
- renforcement du programme d'animation culturelle déployé au cours de l'exercice précédent avec le déploiement des manifestations à l'intérieur du pays ;
- Renforcement de l'offre culturelle ;
- Organisation d'évènements culturels nationaux (Théâtre National, Compagnie Nationale des Ballets, Festival National Culturel) ;
- Organisation d'évènements culturels internationaux : Carnaval International de Libreville (CIL), Symposium International de Sculpture sur Bois de Libreville (SISBL) et le Festival International du Théâtre Gabonais (FITHEGA).

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Musée National des Arts et Traditions : Diffusion et promotion du patrimoine/ Mettre en place une politique permettant sa fréquentation par le plus grand nombre, les apprenants en particulier

OBJECTIF N°2 : Promouvoir l'inventaire, la préservation, la réappropriation, la mise en valeur et la gestion durable du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel;

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique**
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : réaliser un inventaire des sites et monuments dans l'Estuaire et le Moyen Ogooué.
- Résultat annuel attendu 2 : réaliser un inventaire pilote des sites et monuments dans chaque capitale provinciale. .
- Résultat annuel attendu 3 : Améliorer la gestion du site de la Lopé, SPM.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de sites et/ ou monuments inventoriés	Inventaire	0	2	0	2	3	9
Niveau d'avancement du projet inventaire des sites	%	0	100	40	100	100	100
Nombre d'inventaires pilotes de sites réalisés	Inventaire	5	0	0	9	9	18
Niveau d'avancement d'élaboration des dossiers d'inscription à la liste SPM de l'hôpital Albert Schweitzer	%	0	0	0	90	100	100

(3) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Direction Générale de la Culture, Direction des Services Provinciaux, Festival National Culturel. Les données seront collectées à partir du rapport trimestriel d'activité et du suivi informatisé des données.

Précisions méthodologiques :

1. L'indicateur « Nombre de sites et/ ou monuments inventoriés » représente le nombre d'inventaires à réaliser ;
2. L'indicateur « niveau d'avancement du projet », exprimé en %, permet de rendre compte de la mise en œuvre du projet d'inventaire selon le chronogramme et le plan d'action établis au départ.
3. L'indicateur « Nombre d'inventaires pilotes de sites réalisé » rend compte du nombre d'inventaire pilote réalisé dans chaque chef lieu de province ;

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Création des conditions favorables permettant la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Gabon ;
- formation des spécialistes du patrimoine, notamment dans les domaines de l'archéologie, la muséologie, l'anthropologie, médiation et l'animation culturelles, la conservation, la gestion et l'ethnomusicologie ;
- formation et renforcement des capacités des agents recenseurs de la direction de la conservation du patrimoine culturel sur les méthodes et techniques d'inventaire ;
- réalisation de deux missions de sensibilisation des autorités et communautés locales ;
- inventaire des sites et monuments dans deux provinces du Gabon : l'Estuaire et le Moyen Ogooué;
- constitution d'une base des données sur les sites et monuments des deux provinces sélectionnées ;

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Fonds pour le Patrimoine Mondiale Africain (FPMA) : préservation du patrimoine culturel par une expertise technique

OBJECTIF N°3 : Améliorer le cadre législatif et réglementaire ainsi que les instruments de la gouvernance culturelle.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficiéce de l'Administration**

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Assurer des formations à l'extérieur à au moins deux (2) agents ;
- Résultat annuel attendu 2 : Organiser une session de formation internationale à Libreville ;
- Résultat annuel attendu 3 : Organiser une session interne de formation sur le patrimoine.
- Résultat annuel attendu 4 : Elaborer 11 textes législatifs et réglementaires ;
- Résultat annuel attendu 5: ratifier la convention universelle sur le droit d'auteur et droit voisin de 1952

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'agents de la culture formés sur les notions du patrimoine à l'extérieur	Agent	1	2	1	2	4	10
Nombre de sessions de formation internationale sur le patrimoine	session	1	0	0	1	2	5
Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés	texte				11		

(4) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Direction Générale de la Culture, Direction Centrale du Personnel, ensemble des directions du Programme. Les données seront collectées à partir du rapport trimestriel d'activité et du suivi informatisé des données.

Précisions méthodologiques :

Pour les différents indicateurs choisis, on procèdera au décompte de la population cible.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Capitaliser sur les formations organisées par les institutions et organisations internationales (UNESCO, EPA, FPMA) pour développer les notions de patrimoine ;
- Organiser des sessions de formation internationale à Libreville avec le concours des institutions comme UNESCO, OIF, EPA, FPMA.... ;
- Organiser des sessions de renforcement des capacités par des experts nationaux ;
- Développer le système d'information du Ministère notamment sa page Web.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

ANPAC : lutte contre la précarité par le soutien aux créateurs d'œuvres de l'esprit
FPMA : formation renforcement des capacités du personnel de la Culture

OBJECTIF N°4 : Stimuler et valoriser la créativité et le développement des industries culturelles par l'appui à la création, à la diffusion et à l'amélioration du statut de l'artiste

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique**
- Qualité de service rendu aux usagers**
- Efficiency de l'Administration**

Résultat annuel

•Résultat annuel attendu 1 : apporter une assistance technique et financière au moins à 20 artistes

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de structures de défense des droits des artistes mises en place et opérationnelles	Association d'artistes	3	3	3	5	6	8
Nombre d'artistes ou de professionnels de la culture ayant bénéficié d'une aide de l'Etat	Artiste	1	10	10	20	20	40
Nombre d'objets d'art sectionnés comme cadeau institutionnel	Objet d'art	0	0	0	30	40	50

(5) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Mode de calcul

(Indicateur 2) : Il correspond au nombre total d'équipes artistiques conventionnées durant l'année n-1 incluant le nombre total d'équipes artistiques ayant bénéficié d'une aide à projet ou à production au cours de l'année n-1.

Interprétation des cibles : l'indicateur 2 : Ce dispositif ne soutient pas directement la création chorégraphique, mais vise à aider la conception, le développement et la diffusion de ressources en danse élaborées par les professionnels du secteur (cas du carnaval international de Libreville). En outre, le principe du renouvellement systématique de bénéficiaires n'est pas un objectif pertinent du fait du nombre restreint de chercheurs et notateurs susceptibles d'être éligibles à ce type d'aide, par exemple. Le résultat de l'année 2012, pour les arts plastiques, concerne les acquisitions effectuées pour le compte de l'Etat par la Direction Générale de la Culture (cas du symposium sur bois de Libreville) et la commande publique déconcentrée (grande activité culturelle).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Identification des corporations ;
- Recensement des Artistes par corporation ;
- Assistance à la mise en place des structures appropriées dans chaque domaine d'expression artistique et culturelle ;
- Renforcement des capacités des artistes ;
- Mise en place des initiatives et mesures incitatives variées (Journées, prix, distinctions honorifiques, etc.) pour l'encouragement de la création ;
- appui des créateurs et des associations et entreprises culturelles selon des règles de transparence préétablies,
- Mise en place d'un fonds d'aide à la création artistique et culturelle ;
- Identification des dispositifs de financements existants ;
- Mise en place d'un dispositif permettant d'acquérir des objets d'arts plastiques originaux et frappés des symboles nationaux ?

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle : réduction de la pauvreté par une subvention aux artistes
 Bureau Gabonais du Droit d'auteur et des droits voisins : réduction de la pauvreté par le paiement des droits

OBJECTIF N°5 : Renforcer l'économie de la culture par l'appui au développement des entreprises et des industries culturelles

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique**
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Résultat annuel attendu 1 : Mettre en œuvre la convention Gabon-OIF concernant les industries culturelles.
- Résultat annuel attendu 2 : Mettre en œuvre la stratégie sous régionale sur le développement de la promotion de la culture en Afrique centrale (CEAC, UNESCO, OIF)

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Niveau d'avancement du dossier de mise en œuvre de la convention cadre Gabon-OIF portant sur le programme d'appuis aux industries culturelles.	%	0	100	20	80	100	100
Niveau d'avancement du dossier de mise en œuvre la stratégie sous régionale sur le développement de la promotion de la culture en Afrique centrale (CEAC, UNESCO, OIF)	%	0	0	0	40	100	100

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Cabinet du Ministre, Secrétariat Général, Direction Générale de la Culture, Ministère des Affaires étrangères, Représentation OIF au Gabon, Coordination du programme, Comité de pilotage du programme. Les données seront collectées en partant du rapport trimestriel d'activité et du suivi informatisé des données.

Précisions méthodologiques :

La mise en œuvre de la convention cadre Gabon OIF correspond à 100% de réalisation. Le poids de chaque axe dans la réalisation totale est prédéfini (ci-après).

Indicateur1 : Le niveau d'avancement de la mise en œuvre de la convention cadre Gabon-OIF rend compte du degré d'évolution de la mise en œuvre de la convention, selon quatre (4) grands axes :

- Axe 1 : renforcement de la capacité de gouvernance (40%)
- Axe 2 : Diversifier les dispositifs de financement des activités et programme culturels (25%)
- Axe 3 : Favoriser la professionnalisation des artistes et entrepreneurs culturels (20%)
- Axe 4 : Désenclaver la culture sur le plan social, financier et politique (15%)

Indicateur2 : Il représente le niveau de mise en œuvre de la stratégie sous régionale sur le développement de la promotion de la culture en Afrique centrale (CEAC, UNESCO, OIF)

ELEMENTS CLÉS DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Elaborer des textes organiques en veillant à leur cohérence avec les mandats des autres départements et les besoins des filières ;
- Constituer une base de données sur les statistiques culturelles ;
- Evaluer les dispositifs existants de financement des activités culturelles et identifier les mécanismes répondant aux besoins de financement des entreprises culturelles ;

- Accompagner la structuration des organisations professionnelles ;
- Evaluer le processus de mise en place du statut de l'artiste ;
- Organiser une session de formation à la gestion des projets ;
- Organiser une journée de sensibilisation à la contribution de la culture au Gabon Emergent ;
- Assurer le pilotage et la coordination du programme.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Organisation Internationale de la francophonie (OIF) développera un appui sur 4 axes :

- mise en place des Activités Génératrices des Revenus (AGR)
- Réduction de la pauvreté
- Subvention aux Entreprises et industries culturelles
- Aide à la structuration des industries culturelles
- Formation managériale des promoteurs des industries culturelles

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF(1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF(1) pour 2014	Demandés pour 2015
N°01 Action : Patrimoine et développement culturels	5 382 976 800	3 847 458 545	5 382 976 800	3 847 458 545
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	111 808 000	111 808 000	111 808 000	111 808 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	211 068 800	150 695 234	211 068 800	150 695 234
Titre 4. Dépenses de transfert	5 060 100 000	3 584 955 311	5 060 100 000	3 584 955 311
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N°02 Action : Création Artistique	429 498 932	429 498 932	429 498 932	429 498 932
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	116 092 000	116 092 000	116 092 000	116 092 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	161 040 000	152 366 932	161 040 000	152 366 932
Titre 4. Dépenses de transfert	161 040 000	161 040 000	161 040 000	161 040 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	5 812 475 732	4 276 957 477	5 812 475 732	4 276 957 477
Dont				
Titre 1. Charges financières de la dette				
Titre 2. Dépenses de personnel	227 900 000	227 900 000	227 900 000	227 900 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	363 435 732	303 062 166	363 435 732	303 062 166
Titre 4. Dépenses de transfert	5 221 140 000	3 745 995 311	5 221 140 000	3 745 995 311
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses				

- (1) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (2) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

Le récapitulatif des crédits comprend les crédits des opérateurs.

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013 (1)	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	0	0	0	0	0	0
Solde forfaitaire globale (s1)	0	0	0	0	0	0
Catégorie A (s2)	74	317	0	15	15	332
Permanents	71	314	0	15	15	329
Non permanents	3	3	0	0	0	3
Catégorie B (s3)	71	603	0	2	2	605
Permanents	55	587	0	2	2	589
Non permanents	16	16	0	0	0	16
Catégorie C (s4)	6	36	0	0	0	36
Permanents	5	35	0	0	0	35
Non permanents	1	1	0	0	0	1
Main d'œuvre non permanente (t)	6	6	0	2	2	8
Total pour les emplois de l'administration (v) = s+t	157	962	0	19	19	981

(1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

Emplois rémunérés	Effectifs		
	Réalisation2013(1)	Prévision2014	Prévision2015
Operateur 1 : Musée Nationale des Arts et Traditions			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	43	43	43
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0
Total pour l'opérateur	43	43	43
Operateur 2 : Ecole Nationale d'Art Manufacture			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	94	94	94
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	94
Total pour l'opérateur	94	94	94
Operateur 3 : Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	20	20	20
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0
Total pour l'opérateur	20	20	20
Operateur 4 : Bureau Gabonais du Droit d'Auteur et des droits voisins			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	25	25	25
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0
Total pour l'opérateur	25	25	25
Operateur 4: Théâtre National			
Emplois rémunérés par le programme -Inclus dans le plafond d'emplois du ministère	24	24	24
Emplois rémunérés par l'opérateur -hors plafond d'emplois du ministère	02	02	02
Total pour le programme	208	208	208

- (1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente
- (2) Les emplois dont les rémunérations sont versés en direct par l'Etat
- (3) Les emplois dont les rémunérations sont versés par l'opérateur sur ressources émanant du programme

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	0	0	0	0		
Solde forfaitaire globale (s1)	0	0	0	0		
Catégorie A (s2)	317	182 717 205	15	81 000 000		
Permanents	314		15			
Non permanents	3		0			
Catégorie B (s3)	603	187 056 578	2	7 200 000		
Permanents	587		2			
Non permanents	16		0			
Catégorie C (s4)	36	9 539 851	0	0		
Permanents	35		0			
Non permanents	1		0			
Main d'œuvre non permanente (t)	6	900 000	2	3 600 000		
Emplois des opérateurs (u)	182		12	64 800 000		
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	182		12			
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	0		0			
Total pour le programme (v) = s+t+u	1 144					

Justification

Dans les prévisions 2015, nous avons pour la catégorie A 15 emploi (450 000/mois) ; pour la catégorie B : 2 emplois (300 000/mois) ; la main d'œuvre non permanente représente 2 emploi (150 000/mois) et les opérateurs 12 emplois (450 000/mois).

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Archéologue	2	0	2	Personnes ressources pour : -Inventorier les sites pouvant être classés dans le Patrimoine Mondial. -Les autorisations et contrôles des recherches programmées. -La conservation des vestiges et de la documentation archéologique.
2	Anthropologue	3	0	3	
3	Interprète traducteur	2	0	2	Personnel pouvant renforcer la coopération et les échanges entre les institutions et développer les collaborations.
4	Informaticien	0	0	0	
5	Gestionnaire de projet touristique, culturel	2	0	2	Favoriser la mise en place d'une stratégie globale de développement touristique et culturel.
6	Médiateur Culturel	1	0	1	Permettre au plus grand nombre l'accès à la culture par des activités d'administration, de gestion ou de management.
7	Gestionnaire de Ressources Humaines	1	0	0	Assurer le suivi administratif des dossiers du personnel. Permettra la retransmission des informations auprès de la Direction Générale.
8	Finance –audit	0	0	0	
9	Marketing- communication	1	0	1	Aidera à la décision et exercera un rôle d'expert auprès des responsables et des services en matière de communication.
10	Secrétaire de Direction	6	0	6	Les directeurs ont besoin de collaborateurs directs pouvant les assister.
11	Webmaster	0	0	0	
12	Professionnel du droit	2	0	2	
13	Chauffeur	2	0	2	Dans le cadre de leur fonction les personnels à haute responsabilité ou simples commissionnaires sont souvent confrontés au problème de transport.
13	Chauffeur	2	0	2	

Justifications :

Les profils sollicités sont : droit (2 niveau master 2), Interprète traducteur (2 niveau master 2), Archéologue (2 niveau master 2), Anthropologue (1 niveau master 1, 2 niveau DEA), Informaticien (niveau master 2), Webmaster (niveau master 2), Secrétaire de Direction (6 niveau BTS), Marketing- communication (1 niveau licence), Gestion de projet (2 niveau master 2), Finance –audit (niveau licence), Gestionnaire de Ressources Humaines (niveau BTS, niveau master 1), chauffeur (2 niveau BEPC, MONP).

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires	Location bâtiment administratif	45 600 000	45 600 000	12x (900 000+1300000+1500000) Engagements envers des tiers de l'Etat
Total				
2. Dépenses de biens et services indispensables	Entretien et réparation, consommables, carburant...		155 000 000 (pour tout le Programme)	Fonctionnement courant des Services
				(1) Maintenance Maintenance ordinateurs (20 par an) : 64 584 (38 750 x 20/12) / 775 000 (64 583.5 x12) E&R matériel de reprographie (4 par an) : 75 000 (225 000 x4/12)/ 900 000 (75 000 x 12)
				(2) Frais de Mission au Gabon 1 personne par province pendant 4 jours (30 000/jr par agent et 50 000/jr pour les directeurs) : 103 334 (120 000x7 + 200 000x 2)/12/1 240 000
				(3) Fournitures de bureau Cahier « courrier arrivée » (4 par an) : 3 117 (9 350 x4/12m)/ 37 400 (3 117 x12) Cahier « courrier départ » (4 par an) : 3 117 (9 350 x4/12m)/ 37 400 (3 117 x12) Parafeur 24 feuilles (6 par an) : 11 191 (22 382 x 6/12m)/ 134 292 (11 191 x12) Classeur ELFEN (1 par mois) : 3 158/ 37 896 (3 158 x12) Papeterie 5 rames/semaine : 100 000 (25 000 x 4m)/ 1 200 000 (100 000x12) Paquet de chemises cartonnées : 11 152 (11 152 x 1m)/ 133 824 (11 152 x12) Paquet de SS chemises (2par mois) : 16 614 (8 307 x 2m)/ 199 368 (16 614 x 12) Enveloppe kaki A4 (200 par trimestre.) : 6 667 (200x100/3m)/ 80 004 (6 667 x 12) Enveloppe A5 (100 par mois) : 7 500 (100 x75m)/ 90 000 (7 500 x12)
Inventaire du patrimoine		21 231 083	Dresser une liste fiable des biens existants sur le patrimoine Inventaire du patrimoine :	
	Journées socio-culturelles		21 231 083	Promouvoir et diffuser le patrimoine Journées socio- culturelles :
	Bureau Gabonais du Droit d'Auteur et droits voisins (BUGADA)		60 000 000	Paiement des droits des créateurs
Total		45 600 000	303 062 166	
3. Autres dépenses de biens et services				
Total				
Total Global		45 600 000	303 062 166	

Justifications : *Fonctionnement* courant des services

Exemple de quelques postes de dépense d'une direction

Direction concernée	Nature de la dépense	Coût moyen par mois	Coût annuel
Direction Générale de la Culture	5 rames/semaine	100 000 (25 000 x 4)	1 200 000 (100 000x12)
	Paquet de chemises cartonnées	11 152 (11 152 x 1)	133 824 (11 152 x12)
	Paquet de SS chemises (2par mois)	16 614 (8 307 x 2)	199 368 (16 614 x 12)
	Enveloppe kaki A4 (200 par trimestre.)	6 667 (200x100/3)	80 004 (6 667 x 12)

		Enveloppe A5 (100 par mois)	7 500 (100 x75)	90 000 (7 500 x12)
	Fournitures de bureau	Cahier « courrier arrivée » (4 par an)	3 117 (9 350 x4/12)	37 400 (3 117 x12)
		Cahier « courrier départ »(4 par an)	3 117 (9 350 x4/12)	37 400 (3 117 x12)
		Parafeur 24 feuilles (6 par an)	11 191 (22 382 x 6/12)	134 292 (11 191 x12)
		Classeur ELFEN (1 par mois)	3 158	37 896 (3 158 x12)
	Entretien et réparation	Maintenance ordinateurs (20 par an)	64 584 (38 750 x 20/12)	775 000 (64 583.5 x12)
		E&R matériel de reprographie (4 par an)	75 000 (225 000 x4/12)	900 000 (75 000 x 12)
	Frais de Mission au Gabon	1 personne par province pendant 4 jours (30 000/jr par agent et 50 000/jr pour les directeurs)	103 334 (120 000x7 + 200 000x 2)/12	1 240 000

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
Transferts aux entreprises et aux secteurs d'activité	Ballet National	39 000 000	39 600 000	Promotion de la créativité
	Miss Gabon	75 000 000	37 605 311	Promotion de la créativité
	VSB	6.600.000	6.600.000	
Total		120.600.000		
Transfert aux organismes internationaux	Cotisations internationales	100 100 000	200 200 000	CICIBA 150M, FPMA 30M, UNESCO 5M, OMPI 4M, ICROM 3,5M; ICOM 2,5M.... Engagements internationaux de l'Etat
	Convention Gabon-OIF sur les Industries Culturelles	0	60 000 000	Convention du 30 septembre 2013 Engagements internationaux de l'Etat
Total			260 200 000	
Autres transferts	Agence Nationale de Promotion Artistique et Culturelle(ANPAC)	0		Mise en œuvre des missions régaliennes de l'Agence.
	Ecole nationale d'art manufacture	0		
	Musée National des Arts et Traditions	22 000 000		Conservation du Patrimoine culturel
	Théâtre National	37 840 000	37 840 000	Promotion de la créativité
	Musée National Léon MBA		11 642 000	
	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	2 000 000	2 000 000	
	UNESCO	2 500 000	2 500 000	
	Commission Nat d'Organisation et de Gestion des Evts et Manifestation à Caract Nat et Internationale	4 940 000 000	3 500 000 000	
	CREA	2 250 000	2 250 000	
	CICIBA	75 000 000	75 000 000	
Total Global		326.140.000	3 745 995 311	

Justifications :

PROGRAMME EDUCATION POPULAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme « Education Populaire » regroupe tous les moyens mis en œuvre par la Direction Générale de l'Education Populaire (DGEP), le Conseil National de l'Education Populaire et le Conseil Permanent de l'Education Populaire pour la conception et l'application de la politique nationale en matière d'éducation citoyenne.

Ce programme vise à :

- concevoir et mettre en œuvre les programmes et projets d'alphabétisation, d'éducation à la citoyenneté et de l'éducation non formelle ;
- proposer les plans et programmes de l'alphabétisation, de l'éducation à la citoyenneté et de l'éducation non formelle destinés aux populations cibles ;
- développer les actions de mobilisation sociale.

Le Programme « Education Populaire » est en cohérence avec les Programmes suivants :

- « Enseignement Scolaire et Normal »,
- « Enseignement Technique et Formation Professionnelle » ;
- « Enseignement Supérieur » ;
- « Vie de l'apprenant » ;
- « Culture » ;
- « Jeunesse et vie Associative » ;
- « Sports et Loisirs ».

Le Programme « Education Populaire » comprend deux Actions : l'Alphabétisation et la Mobilisation Sociale .

Le Programme « Education Populaire » est piloté par Monsieur MOUKODOUMOU MIDEPANI Éric Pamphile, Directeur Général de l'Education Populaire (DGEP).

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : ALPHABETISATION

Cette Action recouvre un champ relativement vaste, résumant l'essentiel des prérogatives dévolues à la Direction Générale de l'Education Populaire. Pour ce faire, la Direction Générale dispose des Centres d'alphabétisation qui dispensent des programmes de formation adaptés pour une alphabétisation tout au long de la vie.

L'Action Alphabétisation est réalisée sous quatre formes :

- l'alphabétisation traditionnelle qui, elle est l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul calqué du système formel ;
- l'Alphabétisation fonctionnelle qui est le processus d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, lié aux activités professionnelles de l'apprenant afin de promouvoir chez ce dernier l'acquisition ou l'amélioration des techniques de production et des compétences professionnelles ;
- l'alphabétisation conscientisante, qui est l'éducation à la citoyenneté ;
- alphabétisation professionnalisante, qui est l'apprentissage des petits métiers.

La Direction Générale de l'Education Populaire dispose de dix-sept (17) centres d'alphabétisation fonctionnels sur l'ensemble du territoire national.

L'action Alphabétisation est exécutée par :

- la Direction de l'Animation et de l'Alphabétisation et les services suivants : service de la formation et de l'Alphabétisation et le service de la Programmation ;
- la Direction Nationale des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC);
- la Direction de la Production et des Techniques.

ACTION N° 2 : MOBILISATION SOCIALE

Cette Action regroupe les différents types de formation et de sensibilisation des populations en vue de renforcer leurs capacités à appréhender les problèmes liés à la culture, l'environnement, la politique et au développement pour une citoyenneté responsable.

L'Action Mobilisation sociale est exécutée par les directions et services suivants :

- la Direction de l'Education à la Citoyenneté avec : le service de la Vie Civique, le service de l'Ethique, le service Environnement ;
- la Direction de la Production et des Techniques avec : le service de la production, le service des techniques et Communications, le service de l'impression, et le service de la Maintenance ;
- la Direction Nationale des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

La Constitution de la République Gabonaise affirme dans le troisième alinéa du préambule l'attachement fondamental du peuple gabonais à ses valeurs sociales et à la culture citoyenne en ces termes : « proclame solennellement son attachement à ses valeurs sociales profondes et traditionnelles, à son patrimoine culturel, matériel et spirituel, au respect des libertés, des droits et des devoirs du citoyen ».

Par ailleurs, le Programme vient matérialiser l'Axe III du projet de société du Président de la République, « la moralisation de la vie publique et la bonne gouvernance » et constitue à cet effet un levier indispensable pour le développement social, économique et politique de notre pays, la gestion transparente et rationnelle des affaires publiques et l'instauration d'une éthique de la responsabilité.

Toutefois, le contexte dans lequel se déploie l'Action conduite par le Programme Education Populaire présente plusieurs caractéristiques majeures :

- l'importance des difficultés économiques et sociales rencontrées par une grande partie de la population
- problèmes de gouvernance économique et politique
- refus de l'éthique de la responsabilité
- la multiplication des abandons scolaires
- incivisme grandissant des populations
- l'augmentation de l'analphabétisme, qui touche de plus en plus de jeunes
- dépravation des mœurs et l'affaiblissement des valeurs et des modèles sociaux traditionnels
- le rôle de relais joué par les grands médias sur les questions de mœurs
- un rôle de plus en plus important joué en matière d'éducation populaire par les organisations internationales (UNESCO), les associations et les organisations religieuses

Les attentes vis-à-vis du programme sont dès-lors les suivantes :

- une meilleure gouvernance économique et politique ;
- observation d'une éthique de la responsabilité citoyenne ;
- un enracinement plus évident de la culture civique ;
- une administration publique plus performante ;
- alphabétiser toutes celles et tous ceux qui en ont besoin, pour aider à leur insertion / réinsertion sociale ;
- mieux orienter les personnes en demande d'alphabétisation ;
- soutenir les associations engagées dans la lutte contre l'analphabétisme ou pour la mobilisation sociale, notamment les petites associations ;
- promouvoir les valeurs de base qui contribuent à la solidité et la stabilité de la société gabonaise ;
- améliorer la cohérence globale des actions menées par les différentes administrations (Santé, Familles et affaires sociales, Education populaire) vis-à-vis des mêmes publics en situation de précarité ;
- l'émergence d'un état d'esprit favorisant le développement durable.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme, notamment :

- des résultats réels en matière d'alphabétisation ;
- l'instauration d'une journée du drapeau depuis 2009 ;
- la traduction de l'hymne national en 8 unités langues ;
- la traduction du livret d'alphabétisation ;
- la réalisation de deux études sur la perception des valeurs et symboles civiques et les déviances en milieu scolaire.

Il reste cependant un certain nombre de difficultés et d'insuffisances à traiter, elles se caractérisent notamment par :

- des résultats qui, au global, sont loin de répondre à la demande en matière d'alphabétisation ;
- un manque crucial de structures d'accueil pour l'alphabétisation ;
- le système d'information embryonnaire dans le champ du programme ;

- une redéfinition des missions de la Direction Générale avec le rattachement de la Direction de l'Education à la Citoyenneté ;
- une coordination inter administration difficile en matière de mobilisation sociale ;
- le manque de profils spécialisés parmi les agents du programme.

ENJEUX

- **Enjeu 1** : L'adoption des points de repère éducatifs, civiques, culturels pour aider chacun à devenir encore plus autonome et responsable au sein de la collectivité.
- **Enjeu 2** : La moralisation de la vie publique et la bonne gouvernance pour un développement durable.
- **Enjeu 3** : l'appropriation de la culture du vivre ensemble pour la paix et la stabilité sociale.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Elaborer la politique nationale d'Education Populaire et mettre en place l'ensemble des textes législatifs et réglementaires.

Résultat attendu 1 : Organisation d'un atelier permettant de définir la politique nationale en matière d'éducation citoyenne.

Résultat attendu 2 : Elaboration de deux projets de texte sur la politique en matière d'éducation citoyenne, ainsi que sur les attributions et missions de la Direction Générale de l'Education Populaire.

OBJECTIF N°2: Parvenir à la signature de 20 conventions de partenariat technique et financier avec des organisations internationales, ONG, collectivités locales, associations, opérateurs économiques.

Résultat attendu 1 : Identification de 10 nouveaux partenaires potentiels ou stratégiques

Résultat attendu 2 : Signature de 5 conventions

OBJECTIF N°3 : Promouvoir l'éducation à la citoyenneté (vie civique, santé-environnement, sécurité routière, vie familiale...).

Résultat attendu 1 : Organisation de la caravane civique

Résultat attendu 2 : Organisation de 9 campagnes de sensibilisation à la citoyenneté à travers les 9 provinces.

OBJECTIF N°4 : Parvenir à l'alphabétisation de 3000 personnes.

Résultat attendu 1 : Identification des zones et des besoins

Résultat attendu 2 : Renforcement de capacités des formateurs dans les domaines spécifiques

Résultat attendu 3 : Mobilisation de tous les acteurs impliqués

Résultat attendu 4 : Alphabétisation de 800 personnes.

OBJECTIF N°5: Augmenter le nombre des abonnés des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC).

Résultat attendu 1 : Amélioration de la gestion des CLAC.

Résultat attendu 2 : Collaboration plus dynamique avec les collectivités locales

OBJECTIF N°6: Renforcer les capacités du personnel de l'administration du Programme.

Résultat attendu 1 : Elaboration d'un plan de formation

Résultat attendu 2 : Organisation de 4 sessions de formation interne.

OBJECTIF PLURIANNUEL N° 1 : Elaborer la politique nationale d'éducation populaire et mettre en place l'ensemble des textes législatifs et réglementaires.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Réaliser un atelier permettant de définir la politique nationale en matière d'éducation citoyenne.
- Elaboration de deux projets de texte sur la politique en matière d'éducation citoyenne, ainsi que sur les attributions et missions de la Direction Générale de l'Education Populaire.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la réalisation d'un atelier	Taux	N/C	N/C	N/C	100	100	100
Taux d'avancement dans l'élaboration de projets de textes	Taux	N/C	N/C	N/C	100	100	100

Source des données : Cabinet du DG

Mode de calcul : nombre de textes élaborés / nombre total de textes à élaborer

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Délimitation / définition du périmètre de la politique en matière d'éducation citoyenne
- Recueil et exploitation de tous les matériaux disponibles dont les études / enquêtes au niveau régional et sous régional
- Définition, mise en place et animation d'une démarche de projet impliquant l'ensemble des parties prenantes ; formation des agents à la conduite de projet transverses
- Organisation des travaux à conduire : définir les résultats à atteindre et les populations cibles, décrire les dispositifs à mobiliser et les actions à mettre en œuvre, évaluer les besoins pluriannuels de financement, répartir les actions à mener et les contributions financières entre les différentes parties prenantes, préciser les modalités de coordination entre les partenaires.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS/PARTENAIRES

UNESCO : apport financier pour la traduction de l'hymne national et la constitution nationale en huit unités langues.

OBJECTIF PLURIANNUEL N° 2 : Parvenir à la signature de 20 conventions de partenariat technique et financier avec des organisations internationales, ONG, collectivités locales, associations, opérateurs économiques.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 10 nouveaux partenaires potentiels à identifier
- 5 conventions signées

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de nouveaux partenaires potentiels à identifier	Partenaire	N/C	10	0	10	10	20
Nombre de conventions signées	Convention	N/C	5	0	5	15	20

Source des données : Archives de la DGEP

Mode de calcul : Simple décompte

Interprétation : le nombre important de partenaires est un baromètre de l'intérêt que suscitent les questions de sensibilisation de masse et d'alphabétisation.

ELEMENT CLE DE LA STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE

- Définition des axes prioritaires de la politique partenariale
- Actualisation du modèle de convention et de ses clauses
- Recueil et analyse des conventions signées dans le passé, diagnostic des partenariats en vigueur, analyse approfondie de la carte des partenaires et des opportunités de coopération
- Mise en place d'un groupe projet pour chaque opportunité de partenariat
- Travail avec chaque partenaire pressenti sur les cibles de population, les résultats à atteindre, les actions à conduire, la répartition des rôles – responsabilités – contributions financières, les modalités de travail ensemble, les règles de suivi-évaluation
- Développement partenarial prioritaire : UNESCO, CENAF-Gabon, Eglise catholique, Eglise de l'Alliance Chrétienne et Missionnaire du Gabon, Eglise universelle du royaume de Dieu, DORCAS, UFPDG, UNICEF, UNFPA, MGBEF, RENAPS-AJ, ONG Conscience, OIF, LUTO, Collectivités locales

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

- OIF : implication dans le fonctionnement et le développement du réseau CLAC au Gabon par ses contributions multiformes
- UNESCO : apport financier pour la traduction de l'hymne national et la constitution national en huit unités langues.

OBJECTIF PLURIANNUEL N° 3 : Promouvoir l'éducation à la citoyenneté (santé-environnement, sécurité routière, vie familiale...)

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Organisation de 3 caravanes civiques dans trois chefs-lieux de provinces
- Organisation de 9 campagnes de sensibilisation à la citoyenneté à travers les 9 provinces.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de Caravane de sensibilisation	Actions	N/C	N/C	1	3	3	7
Nombre d'actions de sensibilisation réalisée dans le domaine éducation à la citoyenneté	Actions	N/C	5	5	9	10	23

Source des données : DGEP, Services provinciaux et services rattachés

Mode de calcul

L'indicateur présente le nombre d'actions de sensibilisation à mener tout au long de l'année 2015.

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION ANNUELLE

- Elaboration d'un plan pluriannuel de sensibilisation, s'inscrivant dans la politique nationale d'éducation populaire.
- Priorisation de certains localités/quartiers en 2014 pour chaque domaine de sensibilisation :
 - éducation à la citoyenneté : Mekambo (Ogooué-Ivindo), Okondja (Haut-Ogooué), Minvoul (Woleu-Ntem), Cocobeach (Estuaire), Foulenzem (Estuaire) ;
 - santé-environnement : 3^e arrondissement de Libreville ;
 - sécurité routière : ancienne gare routière, Rio-Pk 5, Marché Banane, Pk 12 ;
 - éducation à la vie familiale : établissements scolaires et centres d'alphabétisation de la commune de Libreville et d'Owendo; Arts et Culture du Gabon : centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC).
- Réalisation des diagnostics de situation.
- Elaboration des supports / outils pédagogiques
- Mise en place de démarches projet, impliquant l'ensemble des parties prenantes.
- Développement et animation du réseau des relais locaux (chefs de service provinciaux, responsables associatifs, responsables religieux...).
- Organisation de trois (3) Séminaires d'échange avec les autres acteurs de l'éducation populaire et de la culture.
- Organisation de 23 sessions de formation de formateurs (mobilisation sociale, production audiovisuelle et numérique, animation CLAC, alphabétisation) 300 formateurs formés
- Définition des indicateurs d'impact spécifiques à chaque type d'action et études d'évaluation.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'expertise d'AIRTEL sera mobilisée pour organiser la sensibilisation électronique via la messagerie téléphonique à la population.

OBJECTIF PLURIANNUEL N° 4 : Parvenir à l'alphabétisation de 3000 personnes.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Identification des zones et des besoins
- Renforcement de capacités des formateurs dans les domaines spécifiques
- Mobilisation de tous les acteurs impliqués.
 - 800 personnes alphabétisées

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'identification de besoins	%	N/C	//	//	100	100	100
Taux d'avancement du plan de formation	%	N/C	//	//	100	100	100
Taux d'avancement dans l'implication des acteurs	%	N/C	//	//	50	50	100
Nombre de personnes alphabétisées	nombre	N/C	800	700	800	1 500	3 000

Source de données : DGEP, Centres d'alphabétisation et services provinciaux

Précisions méthodologiques:

- Le taux d'avancement rend compte de la réalisation des démarches respectives d'identification des besoins, de mise en œuvre du plan de formation, d'implication des acteurs par rapport au plan d'action conçu au départ.
- Le nombre de personnes alphabétisées s'obtient par un simple décompte des effectifs dans les centres d'alphabétisation

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Préparation des actions auprès des Publics et localités / quartiers prioritaires pour 2015 via les centres d'alphabétisation des capitales provinciales ainsi que dans l'Estuaire (Ntoum).
- Opération de recensement des personnes
- Mise à niveau des capacités d'accueil
- Organisation et lancement des campagnes respectives d'information et sensibilisation

CONTRIBUTION DES OPERATEURS / PARTENAIRES

L'Ambassade du Japon apportera sa contribution pour la réhabilitation du centre d'alphabétisation de Nkembo. UNESCO apportera un apport financier lors des journées internationales de l'Alphabétisation.

OBJECTIF PLURIANNUEL N° 5 : Augmenter le nombre des abonnés des Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Révision de 10 conventions de gestion avec les différents conseils municipaux
- Mise en place de comités de gestion des différents CLAC.
- Désignation de 10 responsables des CLAC
- organisation de 05 campagnes d'information/sensibilisation des populations.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de conventions	convention	N/C	N/C	N/C	10	0	10
Taux d'avancement dans la mise en place d'un comité de gestion dans les différents CLAC.	Taux	N/C	N/C	N/C	50	50	100
Nombre de nouveaux responsables des CLAC à nommer	nombre	N/C	N/C	N/C	10	5	10
Nombre de campagnes d'information/sensibilisation des populations à mener	nombre	N/C	N/C	N/C	5	5	10

Sources des données : Archives CLAC et services provinciaux

Mode de calcul : Simple décompte d'animateurs principaux nommés,
Simple décompte des actions de sensibilisation menées

ELEMENTS CLES DE STRATEGIE D'ACTION

- Facilitation de l'accès à internet, à des ordinateurs, à des imprimantes
- Offre de formation aux abonnés (ex : initiation à l'informatique, rédaction de CV...)
- Informatisation des catalogues, réservation à distance des supports via internet
- Organisation et réalisation des campagnes d'information et de sensibilisation des populations, générales et/ou ciblées par public
- Evaluation des résultats et ajustements permanents de l'offre.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS/ PARTENAIRES

L'OIF apportera une importante dotation en manuels didactiques et manuels scolaires.

OBJECTIF PLURIANNUEL N° 6 : Renforcer les capacités du personnel de l'administration du Programme

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- 40 % du plan de formation à réaliser
- Organisation de 4 sessions de formation interne.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Taux d'élaboration du plan de formation	%	N/C	30	30	40	30	100
Nombre de sessions de formation interne.	Nombre de sessions	N/C	N/C	N/C	01	02	3

Source des données : DGEP, services provinciaux

Mode de calcul : Identification des différentes phases d'élaboration du plan et affectation d'un pourcentage à chaque phase.

Eléments de stratégie d'action :

- Identification et priorisation des besoins par rapport aux résultats à atteindre sur le programme en 2015
- Elaboration d'un plan pluriannuel de formation et évaluation des coûts budgétaires
Identification des agents pour lesquels des formations prioritaires doivent être mises en œuvre dès 2014
- Mise en œuvre des formations prioritaires : conduite de projet, alphabétisation fonctionnelle, politique documentaire et d'animation culturelle, animation de réseau...

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF(1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF(1) pour 2014	Demandés pour 2015
N°01 Action Alphabétisation	46 444 185	46 444 185	46 444 185	46 444 185
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	21 770 000	21 770 000	21 770 000	21 770 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	22 424 185	22 424 185	22 424 185	22 424 185
Titre 4. Dépenses de transfert	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N°02 Action Mobilisation sociale	44 555 000	44 555 000	44 555 000	44 555 000
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	13 022 000	13 022 000	13 022 000	13 022 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	31 533 000	31 533 000	31 533 000	31 533 000
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	90 999 185	90 999 185	90 999 185	90 999 185
Dont				
Titre 1. Charges financières de la dette				
Titre 2. Dépenses de personnel	34 792 000	34 792 000	34 792 000	34 792 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	53 957 185	53 957 185	53 957 185	53 957 185
Titre 4. Dépenses de transfert	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses				

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013 (1)	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	99	118	0	12	0	0
Solde forfaitaire globale (s1)	//	//	//	//	//	//
Catégorie A (s2)	43	70	0	10	0	80
Permanents	36	50	0	10	0	50
Non permanents	7	20	0	0	0	20
Catégorie B (s3)	93	98	0	2	0	100
Permanents	63	68	0	2	0	68
Non permanents	30	30	0	0	0	30
Catégorie C (s4)	6	6	0	0	0	6
Permanents	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	6	0	0	0	6
Main d'œuvre non permanente (t)	36	36	1	0	1	36
Total pour les emplois de l'administration(v) = s+t	193	210	0	12	0	222

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	118	53 737 709	118	53 737 709	0	0
Solde forfaitaire globale (s1)	//	//	//	//	//	//
Catégorie A (s2)	70	43 315 488	80	43 315 488	10	0
Permanents	50	30 250 008	50	30 250 008	0	0
Non permanents	20	13 065 480	20	13 065 480	0	0
Catégorie B (s3)	98	36 536 349	100	36 536 349	2	0
Permanents	68	23 487 701	68	23 487 701	0	0
Non permanents	30	13 048 648	30	13 048 648	0	0
Catégorie C (s4)	6	1 338 541	6	1 338 541	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0
Non permanents	6	1 338 541	6	1 338 541	0	0
Main d'œuvre non permanente (t)	36	73 312 000	36	73 312 000	0	0
Emplois des opérateurs (u)	0	0	0	0	0	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	0		//	//	//	//
Total pour le programme (v) = s+t+u	210	154 502 378	//	154 502 378	12	0

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
A	//	10	10	0	Rattachement de la Direction de l'Education à la Citoyenneté au Programme Education Populaire
B	//	2	2	0	Rattachement de la Direction de l'Education à la Citoyenneté au Programme Education Populaire

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires				
Total				
2. Dépenses de biens et services indispensables	Entretien et réparation, consommables, fournitures de bureaux carburant....		16.457.185	<p>Fonctionnement courant des services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Papeterie : 500 x 5000 = 2 500 000 - Carburant = 2 800 000 - E/R clim de bureaux 30 000 x 20 = 60 000 - Fournitures de bureaux diverses : - Chemises cartonnées : 30 x 11 000 = 330 000 - Crayons a papier : 1 000 x 50 = 100 000 - Stylos bleu, rouge et noir : 11 000 x 50 = 550 000 - Chronos : 500 x 8700 = 4 358 000 - Cartouches d'encre 300 x 25 = 750 000 - Suivi et entretien des cours circuits : 25 000 x 30 = 750 000 - Entretien réparation plomberie : 45 000 x 30 = 1 350 000 - Maintenance ordinateurs ; 38 750 x 20 = 775 000 - Entretien et réparation de copieurs : 225 000 x 4 = 900 000 - Entretien et suivi de micro projecteur : 2 x 65 000 = 130 000 - Impression spéciaux : 1 129 185
	Journées du Drapeau et de l'Alphabétisation/ séminaires et colloques/ SPG/ frais de missions et de déplacement Journée Internationale de l'Alphabétisation		24.000.000	<p>Organisation de la Caravane de sensibilisation dans 2 chefs -lieu de province : 3 000 000 x 2 = 6 000 000</p> <p>Journée nationale du drapeau : 8 000 000</p> <p>Journée mondiale de l'alphabétisation : 5 000 000</p> <p>Journées sociaux éducatives : 22 000 000</p> <p>Séminaires et colloques : 5 000 000</p> <p>Mission</p> <p>Frais de mission hors du Gabon : 3 500 000</p> <p>Frais de déplacement hors du Gabon : 5 000 000</p> <p>Frais de mission au Gabon : 1 250 000</p> <p>Frais de déplacement au Gabon : 3 000 000</p>
Total			53.207.185	
		0	0	
3. Autres dépenses de biens et services				
Total				
Total Global			53.207.185	

DEPENSES DE TRANSFERTS

Type de transfert	Nature du dispositif de transfert	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015
Transfert aux organismes internationaux	Cotisations internationale	2 250 000	2 252 000	Engagement de l'Etat à l'international (arriéré de 4 500 000)
Total Global		2.250.000	2 252 000	

Justifications :

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN DES POLITIQUES CULTURELLES ET D'EDUCATION POPULAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Soutien et Pilotage des politiques de la mission concourt de manière transversale à la mise en œuvre des programmes métiers et organise les fonctions support du ministère. La particularité de ce programme est qu'il regroupe les moyens transversaux bénéficiant à l'ensemble des programmes (rattachés au Ministère de la Culture, des Arts et de l'Education Civique) de la mission « Culture » et « Education Populaire » qu'il n'est pas possible de ventiler au sein des programmes opérationnels.

Le programme est en cohérence avec les programmes « Culture » et « Education Populaire ».

Le programme met à la disposition des autres programmes des missions d'expertise et de compétences dans les domaines ci-après : juridique, communication, systèmes d'informations, patrimoine mobilier et immobilier, ressources humaines et financier.

Acteurs et pilotage du programme

Le programme est placé sous la responsabilité du Secrétaire Général du Ministère. Les services concernés par la mise en œuvre du programme sont : le Secrétariat Général, la Direction de la Coopération Culturelle, la Direction Centrale du Personnel, la Direction Centrale des Affaires Financières, la Direction des Services Provinciaux, la Direction Centrale des Systèmes d'Informations, le service du courrier, de la documentation et des archives.

Les autres services du programme sont le Cabinet du ministre et l'Inspection Générale.

Dans le cadre de la gouvernance opérationnelle, de l'amélioration de la qualité de service, de la maîtrise des dépenses publiques et du développement de la performance globale par la modernisation de l'administration du Ministère, les actions suivantes ont été engagées :

- Recensement physique du personnel ;
- La mise à disposition du matériel informatique par l'ANINF.

Le champ du programme recouvre :

- Le contrôle et le suivi des activités des Services du Ministère (Inspection Générale)
- La coordination des activités des services centraux et déconcentrés du Ministère(SG)
- L'élaboration, le suivi de l'exécution du budget, la gestion des moyens généraux et du patrimoine affectés au Ministère (DCAF) ;
- L'élaboration, le suivi et l'application des textes dans les domaines de compétences du Ministère (Cabinet du Ministre) ;
- La gestion des ressources humaines du Ministère (DCP);
- La gestion du système d'informations et de télécommunication du Ministère(DCSI) ;
- La gestion du courrier, de la documentation et des archives du Ministère (service du courrier) ;
- La dynamisation de la Coopération Culturelle entre l'Etat et les autres pays et organismes internationaux (Direction de la Coopération) ;
- La coordination entre les services centraux et les services déconcentrés(DSP).

Le programme ne recouvre pas :

- La mise en œuvre des politiques culturelles et d'éducation populaire ;
- L'inventaire, la collecte, la conservation et la promotion du patrimoine culturel;
- La mobilisation sociale et l'alphabétisation.

La mise en œuvre du programme est réalisée au moyen des budgets mis à la disposition de chaque unité administrative. Cette mise en œuvre fait intervenir certaines administrations partenaires : ANINF, DGB.

Le Responsable du programme soutien et pilotage est **M. Henri BEKALLE- AKWE**, Secrétaire Général.

En ce qui concerne la mise en place de la Budgétisation par Objectif de Programme en vue d'une nouvelle politique de la gestion des finances publiques, le programme Pilotage et Soutien vise à « assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère à travers l'amélioration de la qualité du service public, la maîtrise des dépenses publiques » et « l'optimisation de la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère ». Ce programme est structuré en deux(2) actions principales :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette fonction recouvre :

- Le contrôle et le suivi de la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère ;
- La mise à jour des manuels de procédures ainsi que les manuels d'organisation des services du Ministère en collaboration avec le Secrétariat Général ;
- L'élaboration et le suivi des projets de textes initiés par le Ministère ;
- La mise en application de la réglementation en vigueur ;
- La centralisation de l'information juridique relative aux domaines de compétences du Ministère.

Cette action est placée sous la tutelle du cabinet du Ministre et est dirigée par le Directeur de Cabinet. L'autre entité concernée par cette action est l'Inspection Générale des Services.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Cette fonction recouvre :

- les coordinations des politiques culturelles et d'éducation populaire, le suivi et l'exécution de celles-ci au niveau central et au niveau des services déconcentrés ;
- la coordination des politiques en matière de gestion des ressources humaines ;
- la coordination des politiques en matière de gestion des ressources financières, des moyens généraux et du patrimoine ;
- la coordination de la gestion des systèmes d'information, de télécommunication et de bureautique ;
- la coordination de la communication au sein du Ministère ;
- la coordination de la gestion du courrier, de la documentation et des archives du Ministère ;
- la coordination en matière de coopération culturelle internationale ;

Cette action est placée sous la responsabilité du Secrétariat Général et est dirigée par le Secrétaire Général Adjoint 2.

Les autres entités mobilisées sont : la Direction de la Coopération Culturelle, la Direction Centrale du Personnel, la Direction Centrale des Affaires Financières, la Direction des Services Provinciaux, la Direction des Systèmes d'information, le service du courrier, de la documentation et des archives.

Les textes d'orientation qui présentent les politiques à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue à cet effet sont :

- Le PSGE
- Le texte organique du Ministère (Décret n° 01718 / PR / MCAEP du 30/12/1982).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Le programme Pilotage et Soutien des Politiques de la Culture et d'Education Populaire a pour finalité de porter les actions des entités administratives et techniques du Ministère. Il prend en compte la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent, du Plan de Travail Gouvernemental, du Plan de Travail Ministériel et des orientations données par le Ministre, Responsable de la Mission Culture, Arts et Education Populaire.

Les attentes du personnel / agents sont les suivantes :

- amélioration des conditions de travail : espace (bureaux,...), matériels et équipements de travail, (informatique, roulant, communication,...) ;
- gestion et suivi des plans de carrières;
- renforcement des capacités;
- Implication dans les équipes de travail du Ministère.

Les attentes des entités :

- l'élaboration d'un nouveau texte organique du Ministère ;
- le renforcement du cadre réglementaire (conventions, partenariats, etc.) ;
- la mise en place des procédures internes, (contrôle et suivi des activités, suivi du plan de carrière,...);
- une meilleure gestion de l'information et de la communication(en interne et en externe) ;
- un recrutement adéquat et une répartition des effectifs selon le profil ;
- une collaboration effective entre les entités du Ministère ;
- le respect de la hiérarchie ;
- l'élaboration et l'application des outils/procédures de suivi-évaluation des projets émis par ces entités ;
- Forte implication des partenaires techniques et financiers dans la réalisation des projets du Ministère.

Les attentes des partenaires :

La mise en place d'un cadre d'échanges et de concertation.

Les attentes des opérateurs :

Le programme ne dispose pas d'opérateurs

Les points forts :

- Existence d'un local abritant le siège du Ministère ;
- Existence d'une administration structurée ;
- Ressources Humaines effectives ;
- Parc informatique de 50 ordinateurs.

Les points faibles :

- Vétusté et exigüité des locaux abritant les services du Ministère;
- Installations électriques, sanitaires, téléphoniques défectueuses et insuffisantes ;
- Matériel roulant, mobilier de bureau et parc informatique.
- Caducité du texte organique et autres textes règlementaires ;
- Recrutement et déploiement inadéquat du personnel ;
- Renforcement des capacités du personnel insuffisant
- Irrégularité des sessions internes de formation à l'intention des agents ;
- Obsolescence des outils de travail : mobiliers de bureaux, climatisation, téléphone,...
- Absence totale de matériel roulant ;
- Absence de connexion internet.

Les faits marquants récents :

- Réorganisation du Gouvernement avec la nomination d'un Ministre de la Culture, des Arts et de l'Education Civique ;
- Nomination d'un Directeur Central des Systèmes d'information ;

- Nomination d'un Secrétaire Général et de deux Adjoints ;
- Rattachement de la Direction de l'Education à la Citoyenneté ;
- Réception de 50 ordinateurs remis par l'ANINF ;
- La Caravane Civique sur la dépravation des mœurs (Lambaréné, août 2014) ;
- Journée Nationale du Drapeau, 5ème édition ;
- La Parade Culturelle de l'Indépendance an 54 ;

Modalités de gestion :

La mise en œuvre du Programme Soutien et Pilotage des politiques culturelles, artistique et d'éducation populaire relève de la responsabilité du Secrétariat Général et des différents responsables (Directeur de Cabinet, Inspecteur Général des Services), des autres responsables des directions et services rattachés au Secrétariat Général. Ces responsables sont chargés de conduire les unités opérationnelles des actions. Ils disposent pour la plupart, de budgets opérationnels.

- Organisation de séances de travail avec les acteurs du Programme ;
- Production de supports (tableau de bord, reporting papier ou informatisé, etc.);
- Renforcement des capacités des acteurs du Programme (contrôle de gestion, conduite de projet, démarche qualité et gestion par objectif,...).

ENJEUX

- **Enjeu 1** : Assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère ;
- **Enjeu 2** : Développer la performance globale à travers la modernisation de l'administration du Ministère.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Actualiser le cadre législatif et réglementaire de la Mission Culture, Arts et Education Populaire

- Résultat annuel attendu 1 : élaboration du nouveau texte organique de la Mission ;
- Résultat annuel attendu 2 : coordination de l'élaboration de deux (2) projets de lois portant statut de l'artiste, ainsi que sur le fonds d'aide à la création artistique et le soutien aux initiatives culturelles ;
- Résultat annuel attendu 3 : coordination de l'élaboration de quatre (4) textes réglementaires (Programmes Culture et Education Populaire).

OBJECTIF N°2 : Elaborer le manuel de procédures de contrôle et d'organisation des services

- Résultat annuel attendu 1 : coordination de l'élaboration des manuels de procédures par activité.
- Résultat annuel attendu 2 : élaboration du manuel de procédures de la Mission.

OBJECTIF N°3 : Définir une politique novatrice de gestion des Ressources Humaines

- Résultat annuel attendu 1 : recensement physique plus efficace du personnel,
- Résultat annuel attendu 2 : mise en place d'un fichier du personnel plus opérationnel (avec dossiers physiques et fiches de poste);
- Résultat annuel attendu 3 : organisation plus régulière de sessions de renforcement de capacité;
- Résultat annuel attendu 4 : redéploiement mieux adapté du personnel;

OBJECTIF N°4 : Améliorer la gouvernance, des systèmes d'informations et de gestion des moyens à la disposition de la mission

- Résultat annuel attendu 1 : Cohérence dans la préparation du budget conformément aux orientations contenues dans le PSGE et celles de la Direction de la Préparation et de la Programmation du Budget(DPPB) ;
- Résultat annuel attendu 2 : Suivi dans l'exécution du budget ;
- Résultat annuel attendu 3 : Documents de synthèse de la situation financière produits de façon régulière et validés;
- Résultat annuel attendu 4 : Elaborer 13 rapports diagnostic d'analyse de l'existant
- Résultat annuel attendu 5 : Elaborer 13 rapports diagnostic d'analyse des besoins
- Résultat annuel attendu 6 : Elaborer 13 cahiers de charges
- Résultat annuel attendu 7 : Avoir rédigé le rapport détaillé du portefeuille de projets (applications métier, réseaux, processus d'information...)

OBJECTIF N°5 : Moderniser le système de gestion du courrier, des archives et autres documents administratifs

- Résultat annuel attendu 1 : répertoriage, classement et stockage des archives ;
- Résultat annuel attendu 2 : optimisation de la gestion du courrier.

OBJECTIF N°6 : Capitaliser la Coopération culturelle

- Résultat annuel attendu 1 : identification des accords culturels existants ;
- Résultat annuel attendu 2 : état de mise en œuvre de la coopération culturelle ;
- Résultat annuel attendu 3 : amélioration de la collaboration avec les autres administrations publiques et avec le secteur privé ;
- Résultat annuel attendu 4 : amélioration de la communication interne et externe.

OBJECTIF N°7 : Améliorer la coordination de l'activité des services déconcentrés

- Résultat annuel attendu : état des lieux des services déconcentrés (activités, personnels, locaux et équipements, etc.)

OBJECTIF N°1 : Actualiser le cadre législatif et réglementaire de la mission Culture, Arts et Education Populaire**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Elaboration du nouveau texte organique de la Mission ;
- Coordination de l'élaboration de deux (2) projets de lois portant statut de l'artiste, ainsi que sur le fonds d'aide à la création artistique et le soutien aux initiatives culturelles ;
- Coordination de l'élaboration de quatre (4) textes réglementaires (Programmes Culture et Education Populaire).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de textes organiques de la Mission élaboré	nombre	ND	ND	0	1	1	1
Nombre de projets de loi élaborés	nombre	ND	ND	ND	2	2	2
Nombre de textes réglementaires élaborés	nombre	ND	ND	ND	4	7	7
Nombre de textes et projets de loi élaborés	%	ND	ND	ND	7	10	10

ND= non disponible

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : rapport d'activité trimestriel

Précisions méthodologiques :

- Le premier indicateur se mesure en nombre de textes organique élaboré
- Le deuxième indicateur se mesure en nombre de projets de loi élaborés
- Le troisième indicateur se mesure en nombre de textes réglementaires élaborés
- Le quatrième indicateur, exprimé en pourcentage, est le ratio entre nombre de textes projets de lois effectivement (numérateur) et le nombre de textes et projets de lois prévus selon le plan de travail (dénominateur).

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Réaliser l'état des lieux des textes organique et réglementaires et des projets de lois et déterminer les besoins ;
- Etablir un plan de travail
- Mettre en place une commission interne de rédaction, révision et validation en interne des textes organiques et réglementaires et des projets de lois (personnes ressources et cadres du Ministère)
- Coordonner l'élaboration des différents textes et projets de lois ;
- Consulter les acteurs du secteur
- Organiser le processus de validation des textes
- Suivre le processus de dépôt des textes auprès du SGG
- Elaborer un recueil des textes du secteur et le mettre à disposition des responsables d'entités.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Apport d'expertise et de méthode de la part des administrations spécialisées (SGG, CE, DGFP, DGB)

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Coordination de l'élaboration des manuels de procédures sectorielles;
- Elaboration du manuel de procédures de la Mission.

Indicateurs

- Nombre de manuels de procédures sectoriels élaborés
- Manuel de procédures de la Mission élaboré
- Taux de manuels de procédures élaborés

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de manuels de procédures sectorielles élaborés	nombre	ND	ND	ND	10	10	10
Nombre de manuel de procédures de la Mission élaborés	nombre	ND	ND	ND	1	1	1

ND= non disponible

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données :

Précisions méthodologiques :

- Le premier indicateur se mesure en nombre de manuels de procédures sectorielles élaborés ;
- Le deuxième indicateur se mesure en nombre de manuel de procédures de la Mission élaboré ;

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Faire un état des lieux des procédures ;
- Mettre en place une commission interne de rédaction des manuels de procédures (personnes ressources et cadres du Ministère);
- Mettre en place une commission interne de validation des manuels de procédures ;
- Mettre en place les moyens de contrôle relatifs à l'application des procédures
- Mettre en place les activités de supervision et d'évaluation de l'application des procédures ;
- Renforcer les missions de contrôle et de suivi de la régularité des activités des services.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Apport d'expertise et de méthode de la part des administrations spécialisées (SGG, DGFP, DGB)

OBJECTIF N°3 : Définir une politique novatrice de gestion des Ressources Humaines

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Recensement physique plus efficace du personnel,
- Mise en place d'un fichier du personnel plus opérationnel (avec dossiers physiques et fiches de poste);
- Organisation d'une session de renforcement de capacité;
- Redéploiement mieux adapté du personnel;

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'agents recensés	nombre	ND	ND	ND	1100	1200	1500
Nombre de dossiers physiques constitués	nombre	ND	ND	ND	1100	1200	1500
Nombre de fiches de poste élaborés	nombre	ND	ND	ND	1100	1200	1200
Nombre de sessions de formation organisées	nombre	ND	ND	ND	1	1	1

ND= non disponible

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Direction centrale du Personnel

Précisions méthodologiques :

- Le premier Indicateur se mesure en nombre d'agents recensés.
- Le deuxième indicateur se mesure en nombre de dossiers physiques constitués. Il permet d'identifier le potentiel des personnels afin de proposer des orientations en cohérence avec leurs compétences ;
- Le troisième indicateur se mesure en nombre de fiches de poste élaborées. Il permet une meilleure connaissance de la particularité de chacun des postes et des profils les plus adaptés ;
- Le quatrième indicateur se mesure en nombre d'une session de formation organisée. Il contribue à la démarche d'évaluation du personnel

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Recenser et actualiser du personnel avec la mise en place d'un fichier ;
- Redéploiement selon les profils
- Organisation d'une session de renforcement des capacités du personnel
- Assister les responsables des services dans la définition des profils de poste de travail ;
- Etablir un tableau annuel des besoins en ressources humaines ;
- Disposer d'un répertoire des emplois des postes vacants et de proposer des redéploiements internes ou des recrutements.

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Apport d'expertise et de méthode de la part des administrations spécialisées (DGFP, DGB)

OBJECTIF N°4 : Améliorer la gouvernance, des systèmes d'informations et de gestion des moyens à la disposition de la mission

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Cohérence dans la préparation du budget conformément aux orientations contenues dans le PSGE et celles de la Direction de la Préparation et de la Programmation du Budget(DPPB) ;
- Suivi dans l'exécution du budget ;
- Documents de synthèse de la situation financière produits de façon régulière et validés;
- Elaborer 13 rapports diagnostic d'analyse de l'existant
- Elaborer 13 rapports diagnostic d'analyse des besoins
- Elaborer 13 cahiers de charges
- Avoir rédigé le rapport détaillé du portefeuille de projets (applications métier, réseaux, processus d'information...)

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Proportion des projets inscrit conformément au PSGE	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
Proportion de cohérence du budget préparé	%				100%	100%	100%
Taux d'exécution des crédits	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
Nombre de documents de synthèse produits et validés	nombre	ND	ND	ND	6	6	6
Nombre de rapports diagnostic de l'analyse de l'existant par entité administrative	Rapport	ND	ND	ND	13	13	13
Nombre de rapports diagnostic de l'analyse des besoins par entité administrative	Rapport	ND	ND	ND	13	13	13
Nombre de cahiers de charge réalisés par entité administrative	Cahier de charge	ND	ND	ND	13	13	13
Nombre de Rapports détaillés du portefeuille de projets par entité administrative	Rapport	ND	ND	ND	13	13	13

ND= non disponible

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : DCAF et la Direction centrale des systèmes d'information(DCSI). Les données seront collectées en partant du rapport trimestriel d'activité des directions générales et du suivi informatisé des données collecter par un réseau de point focal de la DCSI par Direction.

Précisions méthodologiques :

- Le premier indicateur, mesuré en pourcentage est le rapport du nombre de projets inscrits conformément au PSGE sur le nombre total de projets ;
- Le deuxième indicateur exprimé en pourcentage est le rapport du nombre de critères respectés sur le nombre total de critères ;
- Le troisième indicateur, taux d'exécution des crédits exprimé en pourcentage, représente le rapport des crédits engagés/exécutés sur le montant total des crédits alloués ;
- Le quatrième indicateur, exprimé en nombre, représente le nombre de documents financiers réalisé par an ;
- Le cinquième indicateur mesure le nombre de rapport diagnostic de l'analyse de l'existant par entité administrative;
- Le sixième indicateur mesure le nombre de rapports diagnostic de l'analyse des besoins ;
- Le septième exprime le nombre de cahiers de charges réalisé par entité administrative;
- Le huitième exprime le nombre de Rapports détaillés du portefeuille de projets par entité administrative ;

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Conseiller et assister les administrateurs de crédits dans l'élaboration, et l'exécution du budget conformément aux orientations contenues dans le PSGE et celles de la Direction de la Préparation et de la Programmation du Budget(DPPB) ;
- Réceptionner les dossiers d'engagement ;
- Contrôler, saisir et éditer les titres d'engagements ;
- Suivre et sécuriser l'exécution du budget ;
- Assister et soutenir les responsables des unités administratives lors de la préparation des documents de synthèse de la situation financière : des projets de budgets, plan de passation de marchés, plan d'engagement, plan de déblocage, tableau de bord budgétaire, plan annuel de performance, rapport annuel de performance,...
- Recruter ou affecter des agents à la Direction Centrale des Systèmes d'Information du Ministère ;
- Constituer des équipes projets
- Réaliser les fiches techniques d'analyse ;
- Rédiger les rapports diagnostics ;
- Elaborer un tableau pluriannuel des besoins en informatique du ministère de la Culture ;
- Administrer les systèmes, les bases de données et le réseau du ministère ;
- Rédactions des cahiers de charges ;
- Mettre en œuvre un réseau intranet ;

CONTRIBUTIONS DES OPERATEURS / PARTENAIRES

Apport d'expertise et de méthode de la part des administrations spécialisées (DGB, DGCRCP, TP)

OBJECTIF N°5: Moderniser le système de gestion des archives et autres documents administratifs

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Cases pouvant être reportées dans les éléments ci-dessus :

Résultat annuel

- Répertoire, classement et stockage des archives ;

Indicateurs

- Nombre d'archives répertoriés, classés et stockés ;
- Qualité de classement et de stockage des archives et documents;

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d'archives répertoriés, classés et stockés	nombre	ND	ND	ND	2000	2000	3000
Qualité de classement et de stockage des documents et archives (par thème, nature du document,...)	Mauvaise Bonne excellente	ND	ND	ND	Mauvaise Bonne Excellente	Bonne	Excellente

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Service du courrier et des archives

Précisions méthodologiques :

- Le premier Indicateur se mesure en nombre d'archives identifiées ;
- Le deuxième indicateur qualitatif se mesure à trois niveaux : par thème, par nature du document et par année : Mauvaise, Bonne, excellente ;

- Le troisième indicateur mesure le taux des courriers ventilés qui est le rapport entre les courriers arrivés moins les courriers départ (numérateur) et le nombre de courriers départ (dénominateur)

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D’ACTION

- Mettre à jour le registre chronologique du courrier ;
- Améliorer le système de réception, d’enregistrement de centralisation et de classement du courrier ;
- Identifier, inventorier et collecter les archives existantes ;
- Classer et stocker les documents d’archives ;
- Aménager une salle des archives et de documentations.

OBJECTIF N°6 : Capitaliser la coopération culturelle

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l’Administration

Résultat annuel

- Identification des accords culturels existants ;
- Etat de mise en œuvre de la coopération culturelle;
- Amélioration de la collaboration avec les autres administrations publiques et avec le secteur privé ;
- Amélioration de la communication interne et externe.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre d’accords de coopération culturelle identifiés	nombre	ND	ND	ND	20	20	30
Taux de réalisation de l’état de mise en œuvre de la coopération culturelle	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
Taux d’amélioration de la collaboration avec les autres administrations publiques et avec le secteur privé	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
Taux d’amélioration de la communication interne et externe	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%

ND= non disponible

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d’une loi de finances rectificative

Source des données : rapport d’activité trimestriel

Précisions méthodologiques :

- Le premier indicateur indique le nombre d’accords identifiés ;
- Le deuxième exprime le rapport du nombre d’accords mis en œuvre (et productif) sur le nombre d’accords identifiés ;
- Le troisième indicateur le nombre de partenariats effectivement mis en œuvre sur le nombre de partenariats potentiels ;
- Le quatrième indicateur est le rapport de la quantité d’informations diffusées sur la quantité d’informations reçues x100.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D’ACTION

- Rechercher les programmes d’appui au développement du secteur auprès des partenaires techniques et financiers ;
- Renforcer les actions de coopération avec les partenaires publics et privés nationaux et internationaux ;
- Renforcer la communication entre la mission et les partenaires gestion de l’affichage des informations ;

OBJECTIF N°7: Améliorer la coordination de l'activité des services déconcentrés

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- Etat des lieux des services déconcentrés (activités, personnels, locaux et équipements, etc.).

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP	2014 Prévision Actualisée (1)	2015 Cible	2016 Cible	Cible Echéance pluriannuelle
Nombre de rapports sur L'état des lieux des services déconcentrés reçus	nombre	ND	ND	ND	1	1	1

ND= non disponible

(1) La prévision actualisée est indiquée dans le cas d'une loi de finances rectificative

Source des données : Direction des Services Provinciaux.

Précisions méthodologiques :

Cet indicateur mesuré en nombre indique le nombre de rapports annuels émis par service provincial et reçus au Secrétariat Général.

ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D'ACTION

- Renforcer les missions de contrôle et de suivi des activités des services déconcentrés ;

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LF(1) pour 2014	Demandées pour 2015	Votés en LF(1) pour 2014	Demandés pour 2015
N°01 Action : Pilotage de la stratégie ministériel	45 007 645	45 007 645	45 007 645	45 007 645
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	15 108 000	15 108 000	15 108 000	15 108 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	29 899 645	29 899 645	29 899 645	29 899 645
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
N°02 Action : Coordination administrative	2 690 307 059	2 290 307 059	2 690 307 059	2 290 307 059
Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0	0
Titre 2. Dépenses de personnel	2 250 776 000	2 250 776 000	2 250 776 000	2 250 776 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	39 531 059	39 531 059	39 531 059	39 531 059
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	400 000 000	0	400 000 000	0
Titre 6. Autres dépenses	0	0	0	0
Total pour le programme	2 735 314 704	2 335 314 704	2 735 314 704	2 335 314 704
Dont				
Titre 1. Charges financières de la dette				
Titre 2. Dépenses de personnel	2 265 884 000	2 265 884 000	2 265 884 000	2 265 884 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	69 430 704	69 430 704	69 430 704	69 430 704
Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0	0
Titre 5. Dépenses d'investissement	400 000 000		400 000 000	
Titre 6. Autres dépenses				

- (4) Les crédits qui figurent dans cette colonne sont ceux de la loi finances initiale ou de la loi de finances rectificative si cette dernière intervient.
- (5) FDC : fonds de concours (article 38 de la LOLF)
ADP : attributions de produits (article 38 de la LOLF)

PROPOSITIONS D'EMPLOIS

EMPLOIS DE L'ADMINISTRATION

Emplois de l'administration	Effectifs					
	Réalisation 2013 (1)	Ouverts en LF pour 2014 (a)	Répartition prévisionnelle 2015			Total
			Prévisions de sorties	Prévisions d'entrées	Ecart (entrées - sorties)	Effectifs 2015 (a + Ecart)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	149	149	0	10	10	159
Solde forfaitaire globale (s1)	30	30	0	0	0	30
Catégorie A (s2)	49	49	0	10	10	59
Permanents	49	49	0	10	10	59
Non permanents	0	0	0	0	0	0
Catégorie B (s3)	60	60	0	0	0	60
Permanents	60	60	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0
Catégorie C (s4)	10	10	0	0	0	10
Permanents	10	10	0	0	0	10
Non permanents	0	0	0	0	0	0
Main d'œuvre non permanente (t)	18	18	1	4	3	21
Total pour les emplois de l'administration(v) = s+t	167	167	1	14	13	180

(1) La réalisation de l'année précédente reprend la présentation du total du RAP de l'année précédente

Dans cette rubrique les emplois de l'administration sont présentés par catégorie, type de contrat, évolution par rapport à l'année précédente

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

DEPENSES DE PERSONNEL

Dans cette rubrique la justification des évolutions de crédits s'effectue par action et par titre.

	2014 Réalisation		2015 Prévision		Ecart entre 2015 et 2014	
	Effectifs (1)	Coût total (2)	Effectifs (1)	Coût total (2)	Ecart d'effectifs (effectifs 2015 – effectifs 2014)	Ecart de coût (coût 2015 – coût 2014)
Solde permanente des emplois de l'administration (s) = s1+s2+s3+s4	149		159		10	
Solde forfaitaire globale (s1)	30		30		0	
Catégorie A (s2)	49		59		10	
Permanents	49		59		10	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie B (s3)	60		60		0	
Permanents	60		60		0	
Non permanents	0		0		0	
Catégorie C (s4)	10		10		0	
Permanents	10		10		0	
Non permanents	0		0		0	
Main d'œuvre non permanente (t)	18	38 544 000	21	45 744 000	3	7 200 000
Emplois des opérateurs (u)	0	0	0	0	0	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (4)	0	0	0	0		0
Total pour le programme (v) = s+t+u	167		180		13	

Besoins de recrutement					Justification
Priorité	Métier / Fonction	Nombre	Dont internes	Dont externes	
1	Administrateur civil	1	0	1	Besoin exprimé pour la bonne tenue des correspondances administratives des Secrétaires Généraux
2	Assistante de direction	1	0	1	Besoin exprimé pour la bonne tenue des secrétariats des trois secrétariats généraux
3	Attaché d'administration	1	0	1	Pour les besoin l'Administration du service public
4	Juriste spécialisé en droit public, droit administratif	1	0	1	Besoin pour l'élaboration et le suivi des textes initiés par le Ministère ; participer à la négociation des conventions entre le Ministère et les partenaires nationaux et internationaux ; Veiller à l'application de la réglementation ; Centraliser l'information juridique du Ministère
5	Relation internationale	1	0	1	Besoin exprimé en matière de coopération culturelle
6	Communication et relation publique	1	0	1	Besoin exprimé pour la mise en place d'une politique de communication interne et externe
7	Gestionnaire en ressource humaine	1	0	1	Pour la mise en place d'un politique de gestion efficace des ressources humaines
8	Gestionnaire administrative	1	0	1	Pour les besoins l'Administration du service public
9	Documentaliste, Archiviste	1	1	1	Besoin exprimé pour la bonne tenue des archives et de la documentation du Ministère
10	courriériste	1	0	1	Besoin exprimé pour la bonne gestion du courrier du Ministère

DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Degré de priorité	Nature de la dépense	2014 Montants	2015 Montants	Justifications pour 2015 à partir des déterminants physiques et financiers de la dépense
1. Dépenses de biens et services obligatoires		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
2. Dépenses de biens et services indispensables	Entretien et réparation, fournitures de bureaux diverses, carburant		48 000 000	<p>Fonctionnement courant des services</p> <p>(1) Entretien et réparations E&R équipement de communication : 2 000 000 E&R clim. de bâtiment : 22 x 100 000 = 2 200 000 E&R plomberie de bâtiment : 1 500 000 E&R équipement d'informatique : 6 000 000 FE – bâtiments et équipements administratifs : 5 000 000 Papeterie : 5000 x 3000 = 15 000 000 Outils informatique : 3 000 000</p> <p>(2) Fournitures de bureaux diverses Parapheur : 100 x 12 000 = 1 200 000 Boc notes : 500 x 1700 = 850 000 Classeur : 100 x 3 000 = 300 000 Boite archives : 100 x 1000 = 100 000 Chemise : 2000 x 120 = 240 000 Sous chemise : 2000 x 100 = 200 000 Chemise élastique : 1 000 x 800 = 800 000 Stylo : bleu, rouge, noir : 1 500 x 300 = 450 000 Crayon graphite : 600 x 500 = 300 000 Gomme : 600 x 500 = 300 000 Agrafeuse + agrafes : 100 x 7 000 = 700 000 Ote agrafe : 100 x 600 = 60 000 Trombone : 3 000 x 5 000 = 15 000 Dateur : 25 x 10 000 = 250 000 Numéroteur : 25 x 45000 = 1 125 000 Carburant : 6 000 000</p>
	Frais de missions et de déplacement, Séminaires et colloques,		21 430 704	<p>Missions Frais de missions au Gabon : 3 000 000 Frais de missions hors du Gabon : 5 000 000 Frais de déplacement au Gabon : 3 430 704 Frais de déplacement hors du Gabon : 5 000 000 Séminaires et colloques : 1 à 2 pour 5 000 000</p>
Total			69 430 704	
3. Autres dépenses de biens et services		0	0	
		0	0	
		0	0	
Total		0	0	
Total Global			69 430 704	

Justifications

Missions :

Certaines activités nécessitent le déplacement des autorités du Ministère (Conférence annuelle de l'UNESCO, OIF, expositions culturelles internationales, état des lieux des services déconcentrés).

Les autres frais de missions conditionnent la réalisation des prestations de base des services publics (Ateliers de restitution sur l'élaboration des textes, séminaires sur les techniques de gestion administrative, les TIC, etc.)

Frais de stage :

Renforcement (local) des capacités dans les métiers de la Mission et pour les autres compétences transversales, pour 30 agents.